

**MCH2 pour les communes**

**Plan comptable - Compte de résultats, groupes par nature**

Version 9, état: 28.09.2009

<b>Comptes détaillés: 4 + 2 chiffres; modèle: 9999.99</b>
Les groupes par nature de 1 à 4 chiffres ont une portée obligatoire générale.
Si <b>compte élargi = compte simple</b> (en caractères gras): groupes par nature de 5 chiffres obligatoires.
Si compte élargi ≠ compte simple: proposition de subdivision en groupes par nature.
Diminution de charges: chiffre 9 au niveau du sous-compte.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
<b>3</b>		<b>Charges</b>	
<b>30</b>		<b>Charges de personnel</b>	Charges qui sont fournies pour le personnel propre et les membres des autorités ainsi que prestations au personnel inactif et pour les emplois temporaires.
<b>300</b>		<b>Autorités et commissions</b>	Organisme choisi par un organe d'élection ou par des services administratifs compétents.
<b>3000</b>		<b>Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions</b>	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions, des scrutateurs et des fonctionnaires du service des votations, etc. Frais de déplacement et autres frais (remboursement de frais): compte 3170 Frais de déplacement et autres frais.
<b>3001</b>		<b>Paiements à des membres d'autorités et de commissions (ne faisant pas partie du salaire déterminant)</b>	Paiements pour des opérations qui ne sont pas considérés comme salaire déterminant. Frais de déplacement et autres frais (remboursement de frais): compte 3170 Frais de déplacement et autres frais.
<b>301</b>		<b>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</b>	Personnel salarié, qui est assujéti au droit du personnel de la collectivité.
<b>3010</b>		<b>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</b>	Salaires incluant les majorations pour heures supplémentaires du personnel administratif et d'exploitation. Uniquement les salaires et les éléments ou compléments de salaire. Allocations: voir groupe par nature 304.
<b>3010.0</b>		<b>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</b>	Salaires du personnel administratif et d'exploitation, engagements à durée déterminée compris. Allocations: voir groupe par nature 304.
3010.00		Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Salaires du personnel administratif et d'exploitation, engagements à durée déterminée compris. Allocations: voir groupe par nature 304.
3010.09		Remboursement de salaires du personnel administratif et d'exploitation	Compte de diminution de charges. Indemnités journalières des assurances maladie et accidents, allocations pour perte de gain, allocations de maternité de la caisse de compensation.
<b>302</b>		<b>Salaires des enseignants</b>	Enseignants salariés qui sont assujéti au droit du personnel de la collectivité.
<b>3020</b>		<b>Salaires des enseignants</b>	Salaires des enseignants, vicaires et professeurs de tous les degrés. Uniquement les salaires et les éléments ou compléments de salaire. Allocations: voir groupe par nature 304.
<b>3020.0</b>		<b>Salaires des enseignants</b>	Salaires des enseignants, vicaires et professeurs de tous les degrés, engagements à durée déterminée compris. Uniquement les salaires et les éléments ou compléments de salaire. Allocations: voir groupe par nature 304.
3020.00		Salaires des enseignants	Salaires des enseignants, vicaires et professeurs de tous les degrés, engagements à durée déterminée compris. Uniquement les salaires et les éléments ou compléments de salaire. Allocations: voir groupe par nature 304.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3020.09		Remboursement de salaires des enseignants	Compte de diminution de charges. Indemnités journalières des assurances maladie et accidents, allocations pour perte de gain, allocations de maternité de la caisse de compensation.
<b>303</b>		<b>Travailleurs temporaires</b>	Travailleurs temporaires mis à disposition par des agences d'emploi.
<b>3030</b>		<b>Travailleurs temporaires</b>	Indemnités aux agences d'emploi (tiers) et aux particuliers engagés sur une base contractuelle (travailleurs indépendants) requérant un décompte AVS. Salaires du personnel engagé pour une durée déterminée: groupes par nature 301 ou 302.
<b>3030.0</b>		<b>Indemnités pour travailleurs temporaires</b>	Indemnités aux agences d'emploi (tiers) et aux particuliers engagés sur une base contractuelle (travailleurs indépendants) requérant un décompte AVS. Salaires du personnel engagé pour une durée déterminée: groupes par nature 301 ou 302.
3030.00		Indemnités pour travailleurs temporaires	Indemnités aux agences d'emploi (tiers) et aux particuliers engagés sur une base contractuelle (travailleurs indépendants) requérant un décompte AVS. Salaires du personnel engagé pour une durée déterminée: groupes par nature 301 ou 302.
3030.09		Remboursement d'indemnités pour travailleurs temporaires	Compte de diminution de charges. Indemnités journalières des assurances maladie et accidents, allocations pour perte de gain, allocations de maternité de la caisse de compensation.
<b>304</b>		<b>Allocations</b>	Allocations sur une base légale ou pour des opérations supplémentaires, en particulier des travaux pénibles ou autres. Les allocations peuvent être éventuellement soumises à l'AVS/AC/AI/APG.
<b>3040</b>		<b>Allocations pour enfants et allocations de formation</b>	Uniquement les allocations pour enfants et les allocations de formation à la charge de la collectivité. Les allocations pour enfants et les allocations de formation créditées par la caisse de compensation pour allocations familiales doivent être comptabilisées dans un compte courant du bilan.
<b>3040.0</b>		<b>Allocations pour enfants et allocations de formation</b>	Allocations pour enfants et allocations de formation versées au personnel (à la charge de la collectivité).
<b>3042</b>		<b>Indemnités de repas</b>	Indemnités pour les repas pris à l'extérieur considérées comme éléments ou compléments de salaire. Dédommagement des frais de repas: groupe par nature 3170 Frais de déplacement et autres frais.
<b>3043</b>		<b>Indemnités de logement</b>	Indemnités pour le logement considérées comme éléments ou compléments de salaire.
<b>3049</b>		<b>Autres allocations</b>	Autres allocations considérées comme éléments ou compléments de salaire pour des opérations de service comme l'allocation des planificateurs d'emploi du temps, l'allocation de danger, l'allocation pour travail en équipes, l'allocation vestimentaire, etc.
<b>305</b>		<b>Cotisations patronales</b>	Cotisations patronales aux assurances sociales et du personnel.
<b>3050</b>		<b>Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs</b>	Cotisations patronales aux assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC) incluant la part de frais administratifs (sans les cotisation aux caisses de compensation pour allocations familiales).
<b>3050.0</b>		<b>Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs</b>	Cotisations patronales aux assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC) incluant la part de frais administratifs (sans les cotisation aux caisses de compensation pour allocations familiales).
3050		Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	Cotisations patronales aux assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC) incluant la part de frais administratifs (sans les cotisation aux caisses de compensation pour allocations familiales).

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3050.09		Remboursement de cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	Compte de diminution de charges. Remboursement de cotisations patronales aux assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC) incluant la part de frais administratifs (sans les cotisation aux caisses de compensation pour allocations familiales).
3051		<b>Cotisations patronales aux caisses de pension propres</b>	Cotisations patronales aux caisses de pension de la collectivité.
3052		<b>Cotisations patronales à d'autres caisses de pension</b>	Cotisations patronales à des caisses de pension en dehors de la collectivité.
3053		<b>Cotisations patronales aux assurances-accidents</b>	Cotisations patronales aux assurances-accidents obligatoires (SUVA ou assureurs privés) et aux assurances-accidents non professionnelles, si l'employeur participe à la prime. Assurance de responsabilité du personnel.
3054		<b>Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales</b>	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales.
3055		<b>Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie</b>	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie
3056		<b>Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie</b>	Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie.
3059		<b>Autres cotisations patronales</b>	Cotisations patronales aux autres assurances sociales et de prévoyance.
306		<b>Prestations de l'employeur</b>	Prestations au personnel inactif (pensions, rentes, allocations de renchérissement sur rentes, etc.)
3060		<b>Pensions</b>	Prestations de vieillesse supportées par la collectivité, y compris les allocations de renchérissement.
3061		<b>Rentes ou parts de rente</b>	Prestations de vieillesse supportées par la collectivité, y compris les allocations de renchérissement.
3062		<b>Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rentes</b>	Prestations de vieillesse supportées par la collectivité, y compris les allocations de renchérissement.
3063		<b>Rentes d'accident et successions de rentes</b>	Rentes et successions de rentes supportées par la collectivité
3064		<b>Rentes transitoires</b>	Rentes versées en cas de retraite anticipée jusqu'à ce que l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS soit atteint.
3069		<b>Autres prestations de l'employeur</b>	Autres prestations de l'employeur en faveur du personnel inactif.
309		<b>Autres charges de personnel</b>	
3090		<b>Formation et perfectionnement du personnel</b>	Frais de formation initiale, continue et de perfectionnement du personnel. Participations aux frais de séjours d'études et de voyages d'études du personnel, honoraires versés aux conférenciers externes et aux animateurs de cours.
3091		<b>Recrutement du personnel</b>	Frais de recrutement du personnel, comme annonces, frais de déplacement des candidats, agences de placement, évaluations, expertises graphologiques et autres.
3099		<b>Autres charges de personnel</b>	Repas de fin d'année et autres, excursions du personnel, contributions à des commissions du personnel, cadeaux au personnel (hormis les gratifications pour ancienneté de service), examens par le médecin-conseil, rabais sur chèques de voyage.
31		<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	
310		<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	Charges pour l'acquisition de biens de consommation, qui sont utilisés par la collectivité au cours de la période comptable concernée.
3100		<b>Matériel de bureau</b>	Fournitures pour le bureau et les tâches administratives, incluant les fournitures de bureautique.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3101		<b>Matériel d'exploitation, fournitures</b>	Matériel d'exploitation, de consommation et de production; matériel pour le gros entretien et l'entretien courant des biens-fonds du patrimoine administratif, dont s'occupe le personnel de la collectivité; carburants, marchandises et objets destinés à la revente sauf les denrées alimentaires et les articles médicaux.
3102		<b>Imprimés, publications</b>	Frais d'impression et de copie pour les publications ou pour un usage interne, journal officiel, feuille officielle, feuille d'avis et autres bulletins de la collectivité, brochures publicitaires et RP, relieurs, publications spécialisées, annonces de concours et appels d'offres, journal du personnel, annonces hors recrutement du personnel, reproductions.
3103		<b>Littérature spécialisée, magazines</b>	Ouvrages spécialisés, magazines spécialisés (imprimés ou électroniques), journaux, bulletins d'information, répertoires d'adresses, recueils de lois, cartes, normes, plans, acquisitions de livres, cahiers, magazines, etc. pour les bibliothèques.
3104		<b>Matériel didactique</b>	Fournitures pour l'enseignement et la recherche.
3105		<b>Denrées alimentaires</b>	Denrées alimentaires et ingrédients, boissons, aliments pour la production de repas ou pour la revente.
3106		<b>Matériel médical</b>	Remèdes, médicaments, matériel de pansement, fournitures médicales.
3109		<b>Autres charges de matériel et de marchandises</b>	Fournitures qui ne peuvent pas être affectées aux groupes par nature 3100 à 3106.
311		<b>Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</b>	Acquisitions de biens meubles, appareils, véhicules, matériel informatique.
3110		<b>Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau</b>	Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau (sans les ordinateurs, imprimantes, etc.), photocopieuses, appareils de reproduction.
3111		<b>Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils</b>	Acquisition d'appareils, véhicules en tout genre, machines, ustensiles et outils.
3112		<b>Acquisition de vêtements, linge, rideaux</b>	Acquisitions de vêtements de travail, uniformes, vêtements pour pensionnaires et patients, rideaux, literie, linge de table.
3113		<b>Acquisition de matériel informatique</b>	Acquisition d'appareils TI, périphériques, imprimantes, composants réseau, pièces de rechange.
3115		<b>Acquisition de bétail</b>	Acquisition et élevage de gros et de petit bétail.
3116		<b>Acquisition d'appareils et instruments médicaux</b>	Acquisition d'appareils et instruments médicaux, trousseaux médicaux.
3118		<b>Immobilisations incorporelles</b>	Développement et acquisition de logiciels, de licences.
3119		<b>Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</b>	Acquisition de biens meubles qui ne peuvent pas être affectées aux groupes par nature 3110 à 3118.
312		<b>Alimentation et élimination</b>	Pour les biens-fonds du patrimoine administratif. Pour les biens-fonds du patrimoine financier, voir groupe par nature 3439
3120		<b>Alimentation et élimination</b>	Combustible, énergie, électricité, gaz, eau, eaux usées, eau météorique, taxes d'élimination des ordures (pour les biens-fonds du patrimoine administratif).
313		<b>Prestations de services et honoraires</b>	
3130		<b>Prestations de services de tiers</b>	Toutes les prestations de services qui ne sont pas fournies par le personnel de la collectivité et qui ne peuvent pas être affectées aux groupes par nature 3131 à 3139; téléphone et télécommunications, taxes de raccordement au réseau câblé, frais bancaires et postaux, cotisations d'adhésion et cotisations de membre, etc.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3131		<b>Planifications et projections de tiers</b>	Planifications et projections de tiers pour des projets de construction en vue de la préparation de l'octroi des crédits. Après l'octroi d'un crédit, la planification est comptabilisée sur le compte du crédit de l'objet.
3132		<b>Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.</b>	Conseillers externes et spécialistes, experts, spécialistes d'entreprises tierces ou indépendants (sans les travailleurs temporaires).
3133		<b>Charges d'utilisation pour l'informatique</b>	Utilisation de centres de calcul externes (outsourcing), hébergement de serveurs, utilisation d'un serveur Web dans un centre de calcul externe, etc.
3134		<b>Primes d'assurances de choses</b>	Primes d'assurance immobilière pour les biens-fonds du patrimoine administratif, primes d'assurance casco pour les déplacements de service avec un véhicule privé, assurance du bétail, assurance contre la grêle, assurance contre le vol et l'effraction, assurance de responsabilité du propriétaire d'immeuble, assurance de responsabilité pour les véhicules de service, assurances de choses de type général.
3135		<b>Charges de prestations de services pour personnes en garde</b>	Rémunération du travail de patients séjournant dans des cliniques ou de détenus et pensionnaires d'établissements, pécule; primes de caisses-maladie, frais médicaux et dentaires pour détenus,
3136		<b>Honoraires de l'activité de médecine privée</b>	Part du médecin et du personnel sur les honoraires provenant de soins privés.
3137		<b>Impôts et taxes</b>	Taxes routières pour véhicules de service, impôt sur l'alcool, droits de timbres, versements de la TVA si la méthode du taux forfaitaire est appliquée.
3138		<b>Cours, examens et conseils</b>	Cours organisés par la collectivité, offres de perfectionnement, examens techniques, examens de capacité, formation des sapeurs-pompiers, cours de garde-faune.
3139		<b>Examens de fin d'apprentissage</b>	Examens d'apprentissage et de fin d'apprentissage industriel ou commercial; saisir les autres prestations de services sous le groupe par nature 3130.
314		<b>Travaux de gros entretien</b>	Travaux de gros entretien des biens-fonds du patrimoine administratif.
3140		<b>Entretien des terrains</b>	Gros entretien des parcs, places, biotopes, etc.; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1400.
3141		<b>Entretien des routes / voies de communication</b>	Travaux d'entretien de routes et des voies de communication ouvertes au trafic général; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1401.
3142		<b>Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux</b>	Entretien des eaux, entretien des rives et des talus, gros entretien des ouvrages d'aménagement des eaux, nettoyage des lacs et des rivières; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1402.
3143		<b>Entretien d'autres ouvrages de génie civil</b>	Gros entretien des autres ouvrages de génie civil, canalisations, installations et conduites d'eau; gros entretien de toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1403.
3144		<b>Entretien des terrains bâtis et bâtiments</b>	Gros entretien de bâtiments et d'installations qui sont portés au bilan dans le groupe par nature 1404.
3145		<b>Entretien des forêts</b>	Travaux d'entretien des forêts qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1405.
3149		<b>Entretien d'autres immobilisations corporelles</b>	Travaux d'entretien des immobilisations corporelles qui sont portées au bilan dans le groupe par nature 1409.
315		<b>Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</b>	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles du patrimoine administratif.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3150		<b>Entretien de meubles, machines et appareils de bureau</b>	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau (sans les ordinateurs, imprimantes, etc.), photocopieuses, appareils de reproduction.
3151		<b>Entretien de machines, appareils, véhicules et outils</b>	Entretien d'appareils, véhicules en tout genre, machines, ustensiles et outils.
3153		<b>Entretien de matériel informatique</b>	Entretien d'appareils TI, périphériques, imprimantes, composants réseau, pièces de rechange.
3156		<b>Entretien d'appareils et instruments médicaux</b>	Entretien d'appareils et instruments médicaux, trousse médicales.
3158		<b>Entretien des immobilisations incorporelles</b>	Maintenance de logiciels (contrats de maintenance, patches, service packs, mises à jour, etc.). Les changements de version sont considérés comme des acquisitions.
3159		<b>Entretien d'autres biens meubles</b>	Entretien de biens meubles qui ne sont pas affectés aux groupes par nature 3150 à 3158.
316		<b>Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation</b>	Loyers et taxes d'utilisation pour les biens et immobilisations corporelles utilisés à des fins administratives.
3160		<b>Loyers et fermages des biens-fonds</b>	Loyers et fermages de locaux, terrains, surfaces en tout genre; rentes de droits de superficie.
3161		<b>Loyers, frais d'utilisation des immobilisations</b>	Loyers et frais d'utilisation de véhicules, appareils, biens meubles, autres immobilisations corporelles.
3162		<b>Mensualités de leasing opérationnel</b>	Primes et mensualités pour le leasing opérationnel d'immobilisations corporelles en tout genre.
3169		<b>Autres loyers et frais d'utilisation</b>	Loyers et frais d'utilisation pour d'autres immobilisations corporelles et droits d'utilisation d'immobilisations incorporelles qui ne peuvent pas être affectés aux groupes par nature 3160 à 3162.
317		<b>Dédommagements</b>	Indemnités et dédommagements aux autorités, membres des commissions et membres du personnel.
3170		<b>Frais de déplacement et autres frais</b>	Dédommagements des frais de déplacement, de nuitée, de repas, d'utilisation de véhicules motorisés privés, d'utilisation de locaux et appareils privés pour des opérations de service, rabais accordés par l'employeur sur les abonnements ferroviaires.
3171		<b>Excursions, voyages scolaires et camps</b>	Dépenses pour excursions, camps, voyages scolaires et de fin d'études.
318		<b>Réévaluations sur créances</b>	
3180		<b>Réévaluations sur créances</b>	Réévaluations sur créances provenant de livraisons et de prestations (ducroire).
3181		<b>Pertes sur créances effectives</b>	Amortissements de créances irrécouvrables provenant de livraisons et de prestations.
319		<b>Diverses charges d'exploitation</b>	
3190		<b>Prestations en dommages et intérêts</b>	Paiements à des tiers relevant de la responsabilité civile, paiements de dommages causés aux cultures, prestations en dommages et intérêts à des tiers, dédommagements à des tiers suite à un accident, paiements pour des objets endommagés ou égarés appartenant à des tiers.
3192		<b>Indemnisation de droits</b>	Indemnisation de droits d'utilisation de tiers.
3199		<b>Autres charges d'exploitation</b>	Assistance judiciaire gratuite, indemnités de parties; charges d'exploitation qui ne peuvent être affectées à aucun autre groupe par nature.
33		<b>Amortissements du patrimoine administratif</b>	Amortissements et réévaluations d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles du patrimoine administratif ainsi qu'amortissement du découvert du bilan. Les amortissements supplémentaires sont saisis dans le groupe par nature 38.
330		<b>Immobilisations corporelles du PA</b>	Amortissements et réévaluations du groupe par nature 140 Immobilisations corporelles du PA.
3300		<b>Amortissements planifiés, immobilisations corporelles</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 140 Immobilisations corporelles du PA.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
<b>3300.0</b>	<b>3300.0</b>	<b>Amortissements planifiés, terrains PA</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1400 Terrains PA.
	3300.00	Amortissements planifiés, terrains PA du compte général	Amortissements planifiés du groupe par nature 1400 Terrains PA du compte général.
	3300.01	Amortissements planifiés, terrains PA d'entreprises communales FS	Amortissements planifiés du groupe par nature 1400 Terrains PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3300.1</b>	<b>3300.1</b>	<b>Amortissements planifiés, routes / voies de communication PA</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1401 Routes / voies de communication PA.
<b>3300.2</b>	<b>3300.2</b>	<b>Amortissements planifiés, aménagement des eaux PA</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1402 Aménagement des eaux PA.
<b>3300.3</b>	<b>3300.3</b>	<b>Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA.
	3300.30	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA du compte général	Amortissements planifiés du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA du compte général.
	3300.31	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA d'entreprises communales FS	Amortissements planifiés du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3300.4</b>	<b>3300.4</b>	<b>Amortissements planifiés, terrains bâtis PA</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA.
	3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA du compte général	Amortissements planifiés du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA du compte général.
	3300.41	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA d'entreprises communales FS	Amortissements planifiés du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3300.5</b>	<b>3300.5</b>	<b>Amortissements planifiés, forêts PA</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1405 Forêts PA.
<b>3300.6</b>	<b>3300.6</b>	<b>Amortissements planifiés, biens meubles PA</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1406 Biens meubles PA.
	3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA du compte général	Amortissements planifiés du groupe par nature 1406 Biens meubles PA du compte général.
	3300.61	Amortissements planifiés, biens meubles PA d'entreprises communales FS	Amortissements planifiés du groupe par nature 1406 Biens meubles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3300.9</b>	<b>3300.9</b>	<b>Amortissements planifiés, autres immobilisations corporelles PA</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA.
	3300.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations corporelles PA du compte général	Amortissements planifiés du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA du compte général.
	3300.91	Amortissements planifiés, autres immobilisations corporelles PA d'entreprises communales FS	Amortissements planifiés du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3301</b>		<b>Amortissements non planifiés, immobilisations corporelles</b>	Amortissements non planifiés (impairment) du groupe par nature 140 Immobilisations corporelles du PA.
<b>3301.0</b>	<b>3301.0</b>	<b>Amortissements non planifiés, terrains PA</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1400 Terrains PA.
	3301.00	Amortissements non planifiés, terrains PA du compte général	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1400 Terrains PA du compte général.
	3301.01	Amortissements non planifiés, terrains PA d'entreprises communales FS	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1400 Terrains PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3301.1</b>	<b>3301.1</b>	<b>Amortissements non planifiés, routes / voies de communication PA</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1401 Routes / voies de communication PA.
<b>3301.2</b>	<b>3301.2</b>	<b>Amortissements non planifiés, aménagement des eaux PA</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1402 Aménagement des eaux PA.
<b>3301.3</b>	<b>3301.3</b>	<b>Amortissements non planifiés, autres ouvrages de génie civil PA</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA.
	3301.30	Amortissements non planifiés, autres ouvrages de génie civil PA du compte général	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA du compte général.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3301.31	Amortissements non planifiés, autres ouvrages de génie civil PA d'entreprises communales FS	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3301.4</b>	<b>3301.4</b>	<b>Amortissements non planifiés, terrains bâtis PA</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA.
	3301.40	Amortissements non planifiés, terrains bâtis PA du compte général	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA du compte général.
	3301.41	Amortissements non planifiés, terrains bâtis PA d'entreprises communales FS	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3301.5</b>	<b>3301.5</b>	<b>Amortissements non planifiés, forêts PA</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1405 Forêts PA.
<b>3301.6</b>	<b>3301.6</b>	<b>Amortissements non planifiés, biens meubles PA</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1406 Biens meubles PA.
	3301.60	Amortissements non planifiés, biens meubles PA du compte général	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1406 Biens meubles PA du compte général.
	3301.61	Amortissements non planifiés, biens meubles PA d'entreprises communales FS	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1406 Biens meubles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3301.9</b>	<b>3301.9</b>	<b>Amortissements non planifiés, autres immobilisations corporelles PA</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA.
	3301.90	Amortissements non planifiés, autres immobilisations corporelles PA du compte général	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA du compte général.
	3301.91	Amortissements non planifiés, autres immobilisations corporelles PA d'entreprises communales FS	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>332</b>		<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	Amortissements et réévaluations du groupe par nature 142 Immobilisations incorporelles PA.
<b>3320</b>		<b>Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 142 Immobilisations incorporelles PA.
<b>3320.0</b>	<b>3320.0</b>	<b>Amortissements planifiés, logiciels</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1420 Logiciels PA.
	3320.00	Amortissements planifiés, logiciels du compte général	Amortissements planifiés du groupe par nature 1420 Logiciels PA du compte général.
	3320.01	Amortissements planifiés, logiciels d'entreprises communales FS	Amortissements planifiés du groupe par nature 1420 Logiciels PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3320.1</b>	<b>3320.1</b>	<b>Amortissements planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA.
	3320.10	Amortissements planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques du compte général	Amortissements planifiés du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA du compte général.
	3320.11	Amortissements planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques d'entreprises communales FS	Amortissements planifiés du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3320.9</b>	<b>3320.9</b>	<b>Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporelles</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA.
	3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporelles du compte général	Amortissements planifiés du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA du compte général.
	3320.91	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporelles d'entreprises communales FS	Amortissements planifiés du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3321</b>		<b>Amortissements non planifiés, immobilisations incorporelles</b>	Amortissements non planifiés (impairment) du groupe par nature 142 Immobilisations incorporelles PA.
<b>3321.0</b>	<b>3321.0</b>	<b>Amortissements non planifiés, logiciels</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1420 Logiciels PA.



Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3321.00	Amortissements non planifiés, logiciels du compte général	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1420 Logiciels PA du compte général.
	3321.01	Amortissements non planifiés, logiciels d'entreprises communales FS	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1420 Logiciels PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3321.1</b>	<b>3321.1</b>	<b>Amortissements non planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA.
	3321.10	Amortissements non planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques du compte général	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA du compte général.
	3321.11	Amortissements non planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques d'entreprises communales FS	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3321.9</b>	<b>3321.9</b>	<b>Amortissements non planifiés, autres immobilisations incorporelles</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA.
	3321.90	Amortissements non planifiés, autres immobilisations incorporelles du compte général	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA du compte général.
	3321.91	Amortissements non planifiés, autres immobilisations incorporelles d'entreprises communales FS	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>339</b>		<b>Amortissement du découvert du bilan</b>	La tranche annuelle d'amortissement du découvert du bilan doit être budgétisée, afin que ces charges soient incluses dans le solde du compte de résultats. C'est la seule manière de planifier dans le budget l'équilibre à moyen terme du compte de résultats. Cette tranche n'est pas comptabilisée, ni prise en considération à la clôture des comptes, car le solde total du compte de résultats est reporté sur le compte du bilan 2990 ou 2999 (écritures de clôture) et ainsi imputé dans son intégralité sur le découvert du bilan.
<b>3390</b>		<b>Amortissement du découvert du bilan</b>	Budgétisation de la part du découvert du bilan à amortir (capital propre négatif).
<b>34</b>		<b>Charges financières</b>	Charges découlant de l'administration, de l'acquisition et de la préservation du patrimoine à des fins de placement, incluant les liquidités ainsi que les dettes et les engagements.
<b>340</b>		<b>Charges d'intérêt</b>	Intérêts de la dette et passifs en tout genre liés à l'emprunt de fonds.
<b>3400</b>		<b>Intérêts passifs des engagements courants</b>	Intérêts passifs du groupe par nature 200 Engagements courants.
<b>3401</b>		<b>Intérêts passifs des engagements financiers à court terme</b>	Intérêts passifs du groupe par nature 201 Engagements financiers à court terme.
<b>3406</b>		<b>Intérêts passifs des engagements financiers à long terme</b>	Intérêts passifs du groupe par nature 206 Engagements financiers à long terme.
<b>3409</b>		<b>Autres intérêts passifs</b>	Intérêts passifs qui n'ont pas été affectés à un autre groupe par nature.
<b>341</b>		<b>Pertes de change réalisées</b>	
<b>3410</b>		<b>Pertes de change réalisées sur les placements financiers PF</b>	Dépréciations effectives de placements financiers (groupe par nature 107) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
<b>3410.0</b>	<b>3410.0</b>	<b>Pertes de change réalisées sur les actions et les parts sociales PF</b>	Dépréciations effectives d'actions et de parts sociales du patrimoine financier (groupe par nature 1070) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
<b>3410.1</b>	<b>3410.1</b>	<b>Pertes de change réalisées sur des placements à intérêts PF</b>	Dépréciations effectives de placements à intérêts du patrimoine financier (groupe par nature 1071) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
<b>3410.2</b>	<b>3410.2</b>	<b>Pertes réalisées sur les créances à long terme PF</b>	Dépréciations effectives de créances à long terme du patrimoine financier (groupe par nature 1072) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3410.9	3410.9	<b>Pertes de change réalisées sur d'autres placements financiers à long terme</b>	Dépréciations effectives des autres placements financiers à long terme (groupe par nature 1079) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411		<b>Pertes réalisées sur les immobilisations corporelles PF</b>	Dépréciations effectives des immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe par nature 108) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411.0	3411.0	<b>Pertes réalisées sur les terrains PF</b>	Dépréciations effectives des terrains du patrimoine financier (groupe par nature 1080) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411.4	3411.4	<b>Pertes réalisées sur les bâtiments PF</b>	Dépréciations effectives des bâtiments du patrimoine financier (groupe par nature 1084) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411.6	3411.6	<b>Pertes réalisées sur les biens meubles PF</b>	Dépréciations effectives des biens meubles du patrimoine financier (groupe par nature 1086) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411.9	3411.9	<b>Pertes réalisées sur les autres immobilisations corporelles PF</b>	Dépréciations effectives des autres immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe par nature 1089) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3419		<b>Pertes de change sur monnaies étrangères</b>	Pertes de change sur monnaies étrangères dans les opérations de paiement et les comptes en monnaie étrangère, mais pas en cas d'aliénation de placements financiers en monnaie étrangère.
342		<b>Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs</b>	
3420		<b>Acquisition et administration de capital</b>	Commissions et émoluments lors de l'émission de bons de caisse, emprunts, obligations, etc. ainsi qu'à l'encaissement de coupons et à l'échéance d'emprunts; taxes de gestion des dépôts, bulletins de souscription, commissions et taxes d'opérations de négoce, etc.
343		<b>Charges pour biens-fonds, patrimoine financier</b>	Gros entretien, frais d'exploitation pour électricité, ordures ménagères, chauffage, etc.
3430		<b>Travaux de gros entretien, biens-fonds PF</b>	Gros entretien des biens-fonds du patrimoine financier ne pouvant être porté à l'actif.
	3430.0	Travaux de gros entretien, terrains PF	Travaux de gros entretien des terrains du patrimoine financier qui sont portés au bilan dans le groupe par nature 1080.
	3430.4	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	Travaux de gros entretien des bâtiments du patrimoine financier qui sont portés au bilan dans le groupe par nature 1084.
3431		<b>Entretien courant, biens-fonds PF</b>	Charges pour l'entretien des biens-fonds et installations du patrimoine financier ne pouvant être portées à l'actif tels que le service de conciergerie, le nettoyage, l'entretien des abords, des pelouses et des jardins, le déneigement, l'entretien des installations de chauffage, des ascenseurs, la technique du bâtiment, les appareils d'entretien, etc.
	3431.0	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	Service de conciergerie, nettoyage, travaux d'entretien, de réparation et de maintenance, entretien des abords, etc. par des tiers.
	3431.1	Matériel d'exploitation et fournitures	Matériel de nettoyage, de désinfection et d'exploitation, carburants.
	3431.2	Acquisition de biens meubles	Acquisition de biens meubles, d'appareils, véhicules, machines, ustensiles et outils.
	3431.3	Entretien de biens meubles	Entretien de biens meubles, d'appareils, véhicules en tout genre, machines, ustensiles et outils.
	3431.4	Loyers et frais d'utilisation	Loyers et frais d'utilisation de véhicules, appareils et biens meubles.
	3431.5	Dédommagements	Indemnités et dédommagements.
	3431.9	Autre entretien courant des biens-fonds	

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
<b>3439</b>		<b>Autres charges des biens-fonds PF</b>	Primes d'assurance immobilière, primes d'assurance de responsabilité civile de bâtiments, alimentation en eau, électricité, taxes d'évacuation et d'épuration, taxes d'élimination des ordures, émoluments officiels, etc.
	3439.0	Matériel de bureau, imprimés, publications, littérature spécialisée	Matériel de bureau, imprimés, annonces (sans le recrutement du personnel), littérature spécialisée, magazines.
	3439.1	Eau, énergie, combustible	Alimentation; combustible, énergie, électricité, gaz, eau.
	3439.2	Taxes d'évacuation des eaux usées et d'élimination des ordures	Elimination; taxes d'évacuation des eaux usées, taxes d'élimination des ordures.
	3439.3	Impôts et taxes	Emoluments officiels, taxes routières.
	3439.4	Primes d'assurances de choses	Assurances contre les incendies, le vol, les dégâts d'eau et les dommages dus aux éléments naturels, primes d'assurance immobilière, primes d'assurance de responsabilité civile de bâtiments.
	3439.5	Prestations de services de tiers	Frais d'administration des biens-fonds par des tiers, téléphone et télécommunications, taxes de raccordement au réseau câblé.
	3439.6	Planifications et projections de tiers	
	3439.7	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	
	3439.9	Autres charges des biens-fonds PF	Pertes sur créances effectives, prestations en dommages et intérêts.
<b>344</b>		<b>Réévaluations, immobilisations PF</b>	Les évaluations subséquentes ont lieu selon le principe de l'évaluation par objet. Des modifications positives ou négatives nettes de l'évaluation peuvent être saisies dans le groupe par nature 444. Si un solde négatif en résulte (diminution de la valeur totale), le solde doit être reporté sur le groupe par nature 344.
<b>3440</b>		<b>Réévaluations - Placements financiers PF</b>	Réévaluations négatives (dévalorisation) de placements financiers après évaluation selon les prescriptions applicables.
	3440.0	Réévaluations de titres PF	Réévaluations négatives (dévalorisation) de titres du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.
	3440.1	Réévaluations de prêts PF	Réévaluations négatives (dévalorisation) de prêts du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.
	3440.2	Réévaluations de participations PF	Réévaluations négatives (dévalorisation) de participations du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.
<b>3441</b>		<b>Réévaluation - Immobilisations corporelles PF</b>	Réévaluation négative (dévalorisation) des immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe par nature 108) après évaluation selon les prescriptions applicables.
	3441.0	Réévaluation des terrains PF	Réévaluation négative (dévalorisation) des terrains du patrimoine financier (groupe par nature 1080) après évaluation selon les prescriptions applicables.
	3441.4	Réévaluation des bâtiments PF	Réévaluation négative (dévalorisation) des bâtiments du patrimoine financier (groupe par nature 1084) après évaluation selon les prescriptions applicables.
	3441.6	Réévaluation des biens meubles PF	Réévaluation négative (dévalorisation) des biens meubles du patrimoine financier (groupe par nature 1086) après évaluation selon les prescriptions applicables.
	3441.9	Réévaluation des autres immobilisations corporelles PF	Réévaluation négative (dévalorisation) des autres immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe par nature 1089) après évaluation selon les prescriptions applicables.
<b>349</b>		<b>Différentes charges financières</b>	

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3499		<b>Autres charges financières</b>	Déduction de l'escompte facturé en chiffres bruts; bonifications d'intérêts sur remboursements d'impôts; différences de caisse, perte d'espèces pour cause de vol.
35		<b>Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	Les fonds et financements spéciaux doivent être balancés au terme de la période comptable par le transfert des excédents de revenus dans le compte du bilan.
350		<b>Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers</b>	
3500		<b>Attributions aux financements spéciaux des capitaux de tiers</b>	Attributions dans le groupe par nature 2090 Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers.
3501		<b>Attributions aux fonds des capitaux de tiers</b>	Attributions dans le groupe par nature 2091 Engagements envers les fonds des capitaux de tiers.
351		<b>Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre</b>	
3510		<b>Attributions aux financements spéciaux du capital propre</b>	Attributions dans le groupe par nature 2900 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre.
3511		<b>Attributions aux fonds du capital propre</b>	Attributions dans le groupe par nature 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.
36		<b>Charges de transfert</b>	
360		<b>Quotes-parts de revenus destinées à des tiers</b>	Parts légales d'autres collectivités sur le revenu de redevances déterminées.
3600		<b>Quotes-parts de revenus destinées à la Confédération</b>	Les différentes parts de revenus à remettre à la Confédération doivent être séparées par des comptes détaillés: 3600.0 Quote-part de la Confédération aux émoluments du registre du commerce; 3600.1 Quote-part de la Confédération aux émoluments pour passeport. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.
3601		<b>Quotes-parts de revenus destinées aux cantons et aux concordats</b>	Les différentes parts de revenus des cantons (p. ex. la part des cantons aux émoluments pour passeport) doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.
3602		<b>Quotes-parts de revenus destinées aux communes et aux syndicats intercommunaux</b>	Séparer par des comptes détaillés pour la statistique financière: 3602.1 Quotes-parts des communes aux impôts cantonaux; 3602.2 Quotes-parts aux revenus régaliens et de concessions; 3602.3 Quotes-parts des communes aux émoluments cantonaux.
3603		<b>Quotes-parts de revenus destinées aux assurances sociales publiques</b>	Les différentes parts de revenus des assurances sociales doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.
3604		<b>Quotes-parts de revenus destinées aux entreprises publiques</b>	Les différentes parts de revenus des entreprises publiques doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.
361		<b>Dédommagements à des collectivités publiques</b>	Dédommagements à une collectivité qui effectue pour une autre, partiellement ou dans son intégralité, une tâche à des fins publiques qui, selon la répartition des tâches donnée, est de la compétence de la collectivité l'ayant déléguée. L'indemnité est en règle générale fixée en fonction des coûts.
3610		<b>Dédommagements à la Confédération</b>	Dédommagements à la Confédération pour des tâches dans le domaine de compétence de la commune.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3611		Dédommagements aux cantons et aux concordats	Dédommagements au canton pour des tâches dans le domaine de compétence de la commune.
3612		Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	Dédommagements à d'autres communes et aux syndicats intercommunaux pour des tâches dans le domaine de compétence de la collectivité.
3613		Dédommagements aux assurances sociales publiques	Dédommagements aux assurances sociales publiques pour des tâches dans le domaine de compétence des collectivités publiques.
3614		Dédommagements aux entreprises publiques	Dédommagements à des entreprises publiques pour des tâches dans le domaine de compétence de la collectivité.
362		Péréquation financière et compensation des charges	
3621		Péréquation financière et compensation des charges - canton	Subventions des communes au canton au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges.
3621.5	3621.5	Subventions de la péréquation financière au canton	Subventions de la commune au canton au titre de la péréquation financière cantonale et de la péréquation de la capacité contributive.
3621.6	3621.6	Subventions de la compensation des charges au canton	Subventions de la commune au canton au titre de la compensation des charges cantonale.
3622		Péréquation financière et compensation des charges - communes et syndicats intercommunaux	Subventions des communes à d'autres communes et aux syndicats intercommunaux au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges.
3622.7	3622.7	Subventions de la péréquation financière aux communes et aux syndicats intercommunaux	Péréquation financière cantonale (subventions des communes à d'autres communes et aux syndicats intercommunaux; péréquation financière horizontale).
3622.8	3622.8	Subventions de la compensation des charges aux communes et aux syndicats intercommunaux	Compensation des charges cantonale (subvention des communes à d'autres communes et aux syndicats intercommunaux; CdC horizontale).
3624		Subventions de la compensation des charges aux entreprises publiques	Dans les comptes de la commune, s'il existe une compensation des charges en faveur d'entreprises publiques.
363		Subventions à des collectivités et à des tiers	
3630		Subventions à la Confédération	Subventions d'exploitation courantes à la Confédération.
3631		Subventions aux cantons et aux concordats	Subventions d'exploitation courantes aux cantons et aux concordats.
3632		Subventions aux communes et aux syndicats intercommunaux	Subventions d'exploitation courantes aux communes et aux syndicats intercommunaux.
3633		Subventions aux assurances sociales publiques	Subventions d'exploitation courantes aux assurances sociales publiques.
3634		Subventions aux entreprises publiques	Subventions d'exploitation courantes aux entreprises publiques.
3635		Subventions aux entreprises privées	Subventions d'exploitation courantes aux entreprises privées, p. ex. aux exploitations agricoles.
3636		Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Subventions d'exploitation courantes aux organisations privées à but non lucratif comme les organisations religieuses, les œuvres d'entraide, les établissements médico-sociaux, les foyers de jeunesse et d'éducation, les partis politiques.
3637		Subventions aux ménages	Subventions courantes aux ménages, p. ex. aide sociale, réduction de primes d'assurance-maladie. Faire figurer les bourses d'études dans un compte détaillé séparé en raison de la statistique financière.
3638		Subventions à l'étranger	Subventions d'exploitation courantes en faveur de bénéficiaires à l'étranger ou pour une utilisation à l'étranger comme les subventions aux œuvres d'entraide suisses à l'étranger.
364		Réévaluations, prêts PA	Réévaluations de prêts du patrimoine administratif suite à une dépréciation durable.
3640		Réévaluations, prêts PA	Réévaluations du groupe par nature 144 Prêts PA.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
<b>3640.0</b>	<b>3640.0</b>	<b>Réévaluations de prêts PA à la Confédération</b>	Réévaluations du groupe par nature 1440 Prêts PA à la Confédération.
<b>3640.1</b>	<b>3640.1</b>	<b>Réévaluations de prêts PA aux cantons et aux concordats</b>	Réévaluations du groupe par nature 1441 Prêts PA aux cantons et aux concordats.
<b>3640.2</b>	<b>3640.2</b>	<b>Réévaluations de prêts PA aux communes et aux syndicats intercommunaux</b>	Réévaluations du groupe par nature 1442 Prêts PA aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3640.20	Réévaluations de prêts PA du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux	Réévaluations du groupe par nature 1442 Prêts PA du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3640.21	Réévaluations de prêts PA d'entreprises communales FS aux communes et aux syndicats intercommunaux	Réévaluations du groupe par nature 1442 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux communes et aux syndicats intercommunaux.
<b>3640.3</b>	<b>3640.3</b>	<b>Réévaluations de prêts PA aux assurances sociales publiques</b>	Réévaluations du groupe par nature 1443 Prêts PA aux assurances sociales publiques.
<b>3640.4</b>	<b>3640.4</b>	<b>Réévaluations de prêts PA aux entreprises publiques</b>	Réévaluations du groupe par nature 1444 Prêts PA aux entreprises publiques.
	3640.40	Réévaluations de prêts PA du compte général aux entreprises publiques	Réévaluations du groupe par nature 1444 Prêts PA du compte général aux entreprises publiques.
	3640.41	Réévaluations de prêts PA d'entreprises communales FS aux entreprises publiques	Réévaluations du groupe par nature 1444 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises publiques.
<b>3640.5</b>	<b>3640.5</b>	<b>Réévaluations de prêts PA aux entreprises privées</b>	Réévaluations du groupe par nature 1445 Prêts PA aux entreprises privées.
	3640.50	Réévaluations de prêts PA du compte général aux entreprises privées	Réévaluations du groupe par nature 1445 Prêts PA du compte général aux entreprises privées.
	3640.51	Réévaluations de prêts PA d'entreprises communales FS aux entreprises privées	Réévaluations du groupe par nature 1445 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises privées.
<b>3640.6</b>	<b>3640.6</b>	<b>Réévaluation de prêts PA aux organisations privées à but non lucratif</b>	Réévaluations du groupe par nature 1446 Prêts PA aux organisations privées à but non lucratif.
	3640.60	Réévaluations de prêts PA du compte général aux organisations privées à but non lucratif	Réévaluations du groupe par nature 1446 Prêts PA du compte général aux organisations privées à but non lucratif.
	3640.61	Réévaluations de prêts PA d'entreprises communales FS aux organisations privées à but non lucratif	Réévaluations du groupe par nature 1446 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux organisations privées à but non lucratif.
<b>3640.7</b>	<b>3640.7</b>	<b>Réévaluations de prêts PA aux ménages</b>	Réévaluations du groupe par nature 1447 Prêts PA aux ménages.
<b>3640.8</b>	<b>3640.8</b>	<b>Réévaluations de prêts PA à l'étranger</b>	Réévaluations du groupe par nature 1448 Prêts PA à l'étranger.
	3640.80	Réévaluations de prêts PA du compte général à l'étranger	Réévaluations du groupe par nature 1448 Prêts PA du compte général à l'étranger.
	3640.81	Réévaluations de prêts PA d'entreprises communales FS à l'étranger	Réévaluations du groupe par nature 1448 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial à l'étranger.
<b>365</b>		<b>Réévaluations, participations PA</b>	Réévaluations de participations du patrimoine administratif suite à une dépréciation durable.
<b>3650</b>		<b>Réévaluations, participations PA</b>	Réévaluations du groupe par nature 145 Participations PA.
<b>3650.0</b>	<b>3650.0</b>	<b>Réévaluations de participations PA à la Confédération</b>	Réévaluations du groupe par nature 1450 Participations PA à la Confédération.
<b>3650.1</b>	<b>3650.1</b>	<b>Réévaluations de participations PA aux cantons et aux concordats</b>	Réévaluations du groupe par nature 1451 Participations PA aux cantons et aux concordats.
<b>3650.2</b>	<b>3650.2</b>	<b>Réévaluations de participations PA aux communes et aux syndicats intercommunaux</b>	Réévaluations du groupe par nature 1452 Participations PA aux communes et aux syndicats intercommunaux.
<b>3650.3</b>	<b>3650.3</b>	<b>Réévaluations de participations PA aux assurances sociales publiques</b>	Réévaluations du groupe par nature 1453 Participations PA aux assurances sociales publiques.
<b>3650.4</b>	<b>3650.4</b>	<b>Réévaluations de participations PA aux entreprises publiques</b>	Réévaluations du groupe par nature 1454 Participations PA aux entreprises publiques.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3650.40	Réévaluations de participations PA du compte général aux entreprises publiques	Réévaluations du groupe par nature 1454 Participations PA du compte général aux entreprises publiques.
	3650.41	Réévaluations de participations PA d'entreprises communales FS aux entreprises publiques	Réévaluations du groupe par nature 1454 Participations PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises publiques.
<b>3650.5</b>	<b>3650.5</b>	<b>Réévaluations de participations PA aux entreprises privées</b>	Réévaluations du groupe par nature 1455 Participations PA aux entreprises privées.
	3650.50	Réévaluations de participations PA du compte général aux entreprises privées	Réévaluations du groupe par nature 1455 Participations PA du compte général aux entreprises privées.
	3650.51	Réévaluations de participations PA d'entreprises communales FS aux entreprises privées	Réévaluations du groupe par nature 1455 Participations PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises privées.
<b>3650.6</b>	<b>3650.6</b>	<b>Réévaluations de participations PA aux organisations privées à but non lucratif</b>	Réévaluations du groupe par nature 1456 Participations PA aux organisations privées à but non lucratif.
	3650.60	Réévaluations de participations PA du compte général aux organisations privées à but non lucratif	Réévaluations du groupe par nature 1456 Participations PA du compte général aux organisations privées à but non lucratif.
	3650.61	Réévaluations de participations PA d'entreprises communales FS aux organisations privées à but non lucratif	Réévaluations du groupe par nature 1456 Participations PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux organisations privées à but non lucratif.
<b>3650.7</b>	<b>3650.7</b>	<b>Réévaluations de participations PA aux ménages</b>	Réévaluations du groupe par nature 1457 Participations PA aux ménages.
<b>3650.8</b>	<b>3650.8</b>	<b>Réévaluations de participations PA à l'étranger</b>	Réévaluations du groupe par nature 1458 Participations PA à l'étranger.
	3650.80	Réévaluations de participations PA du compte général à l'étranger	Réévaluations du groupe par nature 1458 Participations PA du compte général à l'étranger.
	3650.81	Réévaluations de participations PA d'entreprises communales FS à l'étranger	Réévaluations du groupe par nature 1458 Participations PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial à l'étranger.
<b>366</b>		<b>Amortissements, subventions d'investissements</b>	Amortissements planifiés et non planifiés du groupe par nature 146 Subventions d'investissements.
<b>3660</b>		<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 146 Subventions d'investissements.
<b>3660.0</b>	<b>3660.0</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements à la Confédération</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1460 Subventions d'investissements à la Confédération.
<b>3660.1</b>	<b>3660.1</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux cantons et aux concordats</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1461 Subventions d'investissements aux cantons et aux concordats.
<b>3660.2</b>	<b>3660.2</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux communes et aux syndicats intercommunaux</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3660.20	Amortissements planifiés, subventions d'investissements du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux	Amortissements planifiés du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3660.21	Amortissements planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux communes et aux syndicats intercommunaux	Amortissements planifiés du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux communes et aux syndicats intercommunaux.
<b>3660.3</b>	<b>3660.3</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux assurances sociales publiques</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1463 Subventions d'investissements aux assurances sociales publiques.
<b>3660.4</b>	<b>3660.4</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux entreprises publiques</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements aux entreprises publiques.
	3660.40	Amortissements planifiés, subventions d'investissements du compte général aux entreprises publiques	Amortissements planifiés du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements du compte général aux entreprises publiques.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3660.41	Amortissements planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux entreprises publiques	Amortissements planifiés du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises publiques.
<b>3660.5</b>	<b>3660.5</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux entreprises privées</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées.
	3660.50	Amortissements planifiés, subventions d'investissements du compte général aux entreprises privées	Amortissements planifiés du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements du compte général aux entreprises privées.
	3660.51	Amortissements planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux entreprises privées	Amortissements planifiés du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises privées.
<b>3660.6</b>	<b>3660.6</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif.
	3660.60	Amortissements planifiés, subventions d'investissements du compte général aux organisations privées à but non lucratif	Amortissements planifiés du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements du compte général aux organisations privées à but non lucratif.
	3660.61	Amortissements planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux organisations privées à but non lucratif	Amortissements planifiés du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux organisations privées à but non lucratif.
<b>3660.7</b>	<b>3660.7</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux ménages</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1467 Subventions d'investissements aux ménages.
<b>3660.8</b>	<b>3660.8</b>	<b>Amortissements planifiés, subventions d'investissements à l'étranger</b>	Amortissements planifiés du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements à l'étranger.
	3660.80	Amortissements planifiés, subventions d'investissements du compte général à l'étranger	Amortissements planifiés du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements du compte général à l'étranger.
	3660.81	Amortissements planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS à l'étranger	Amortissements planifiés du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial à l'étranger.
<b>3661</b>		<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 146 Subventions d'investissements.
<b>3661.0</b>	<b>3661.0</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements à la Confédération</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1460 Subventions d'investissements à la Confédération.
<b>3661.1</b>	<b>3661.1</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux cantons et aux concordats</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1461 Subventions d'investissements aux cantons et aux concordats.
<b>3661.2</b>	<b>3661.2</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux communes et aux syndicats intercommunaux</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3661.20	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3661.21	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux communes et aux syndicats intercommunaux	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux communes et aux syndicats intercommunaux.
<b>3661.3</b>	<b>3661.3</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux assurances sociales publiques</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1463 Subventions d'investissements aux assurances sociales publiques.
<b>3661.4</b>	<b>3661.4</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux entreprises publiques</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements aux entreprises publiques.
	3661.40	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements du compte général aux entreprises publiques	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements du compte général aux entreprises publiques.



Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3661.41	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux entreprises publiques	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises publiques.
<b>3661.5</b>	<b>3661.5</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux entreprises privées</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées.
	3661.50	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements du compte général aux entreprises privées	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements du compte général aux entreprises privées.
	3661.51	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux entreprises privées	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises privées.
<b>3661.6</b>	<b>3661.6</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif.
	3661.60	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements du compte général aux organisations privées à but non lucratif	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements du compte général aux organisations privées à but non lucratif.
	3661.61	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux organisations privées à but non lucratif	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux organisations privées à but non lucratif.
<b>3661.7</b>	<b>3661.7</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements aux ménages</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1467 Subventions d'investissements aux ménages.
<b>3661.8</b>	<b>3661.8</b>	<b>Amortissements non planifiés, subventions d'investissements à l'étranger</b>	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements à l'étranger.
	3661.80	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements du compte général à l'étranger	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements du compte général à l'étranger.
	3661.81	Amortissements non planifiés, subventions d'investissements d'entreprises communales FS à l'étranger	Amortissements non planifiés du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial à l'étranger.
<b>369</b>		<b>Différentes charges de transfert</b>	
<b>3690</b>		<b>Autres charges de transfert</b>	Charges de transfert non affectées différemment.
<b>37</b>		<b>Subventions à redistribuer</b>	La collectivité transmet à des tiers les subventions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité.  Les entrées sont saisies dans le groupe par nature 47, et les versements dans le groupe par nature 37.  Les groupes par nature 37 et 47 doivent coïncider au terme de la période comptable, et des comptes de régularisation doivent être établis à cet effet.
<b>370</b>		<b>Subventions à redistribuer</b>	
<b>3700</b>		<b>Confédération</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à la Confédération.
<b>3701</b>		<b>Cantons et concordats</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des cantons ou à des concordats.
<b>3702</b>		<b>Communes et syndicats intercommunaux</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des communes ou à des syndicats intercommunaux.
<b>3703</b>		<b>Assurances sociales publiques</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des assurances sociales publiques.
<b>3704</b>		<b>Entreprises publiques</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des entreprises publiques.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
3705		<b>Entreprises privées</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des entreprises privées.
3706		<b>Organisations privées à but non lucratif</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des organisations privées à but non lucratif.
3707		<b>Ménages</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des ménages.
3708		<b>Etranger</b>	Subventions à redistribuer d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des bénéficiaires à l'étranger.
38		<b>Charges extraordinaires</b>	Les charges et revenus sont considérés comme extraordinaires si l'on ne pouvait en aucune manière les prévoir et lorsqu'ils échappent à toute influence et tout contrôle ou lorsqu'ils ne relèvent pas du domaine opérationnel. Sont également considérés comme charges ou revenus extraordinaires les amortissements supplémentaires, l'amortissement du découvert du bilan, ainsi que les attributions au capital propre et les prélèvements sur ce dernier.
380		<b>Charges de personnel extraordinaires</b>	Charges de personnel qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
3800		<b>Charges de personnel extraordinaires</b>	Charges de personnel extraordinaires, y compris les cotisations patronales et les cotisations d'assurances sociales.
381		<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation extraordinaires</b>	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
3810		<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation extraordinaires</b>	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation extraordinaires avec une incidence sur les flux de trésorerie.
3811		<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation extraordinaires, réévaluations</b>	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation extraordinaires comptables.
383		<b>Amortissements supplémentaires</b>	Amortissements supplémentaires d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles du patrimoine administratif ainsi qu'amortissements supplémentaires non attribuables.
3830		<b>Amortissements supplémentaires, immobilisations corporelles du patrimoine administratif</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 1480. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 140 Immobilisations corporelles du PA.
3830.0	3830.0	<b>Amortissements supplémentaires, terrains du patrimoine administratif</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14800. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1400 Terrains PA.
	3830.00	Amortissements supplémentaires, terrains PA du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14800. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1400 Terrains PA du compte général.
	3830.01	Amortissements supplémentaires, terrains PA d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14800. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1400 Terrains PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
3830.1	3830.1	<b>Amortissements supplémentaires, routes / voies de communication PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14801. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1401 Routes / voies de communication PA.
3830.2	3830.2	<b>Amortissements supplémentaires, aménagement des eaux PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14802. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1402 Aménagement des eaux PA.
3830.3	3830.3	<b>Amortissements supplémentaires, autres ouvrages de génie civil PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14803. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3830.30	Amortissements supplémentaires, autres ouvrages de génie civil PA du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14803. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA du compte général.
	3830.31	Amortissements supplémentaires, autres ouvrages de génie civil PA d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14803. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1403 Autres ouvrages de génie civil PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3830.4</b>	<b>3830.4</b>	<b>Amortissements supplémentaires, terrains bâtis PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14804. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA.
	3830.40	Amortissements supplémentaires, terrains bâtis PA du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14804. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA du compte général.
	3830.41	Amortissements supplémentaires, terrains bâtis PA d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14804. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1404 Terrains bâtis PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3830.5</b>	<b>3830.5</b>	<b>Amortissements supplémentaires, forêts PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14805. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1405 Forêts PA.
<b>3830.6</b>	<b>3830.6</b>	<b>Amortissements supplémentaires, biens meubles PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14806. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1406 Biens meubles PA.
	3830.60	Amortissements supplémentaires, biens meubles PA du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14806. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1406 Biens meubles PA du compte général.
	3830.61	Amortissements supplémentaires, biens meubles PA d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14806. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1406 Biens meubles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3830.9</b>	<b>3830.9</b>	<b>Amortissements supplémentaires, autres immobilisations corporelles PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14809. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA.
	3830.90	Amortissements supplémentaires, autres immobilisations corporelles PA du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14809. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA du compte général.
	3830.91	Amortissements supplémentaires, autres immobilisations corporelles PA d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14809. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1409 Autres immobilisations corporelles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3832</b>		<b>Amortissements supplémentaires, immobilisations incorporelles PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 1482. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 142 Immobilisations incorporelles PA.
<b>3832.0</b>	<b>3832.0</b>	<b>Amortissements supplémentaires, logiciels</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14820. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1420 Logiciels PA.
	3832.00	Amortissements supplémentaires, logiciels du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14820. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1420 Logiciels PA du compte général.
	3832.01	Amortissements supplémentaires, logiciels d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14820. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1420 Logiciels PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3832.1</b>	<b>3832.1</b>	<b>Amortissements supplémentaires, licences, droits d'utilisation, droits des marques</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14821. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3832.10	Amortissements supplémentaires, licences, droits d'utilisation, droits des marques du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14821. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA du compte général.
	3832.11	Amortissements supplémentaires, licences, droits d'utilisation, droits des marques d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14821. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3832.9</b>	<b>3832.9</b>	<b>Amortissements supplémentaires, autres immobilisations incorporelles</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14829. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA.
	3832.90	Amortissements supplémentaires, autres immobilisations incorporelles du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14829. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA du compte général.
	3832.91	Amortissements supplémentaires, autres immobilisations incorporelles d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14829. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1429 Autres immobilisations incorporelles PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial.
<b>3839</b>		<b>Amortissements supplémentaires PA, non attribués</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 1489. Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif non attribués à un groupe par nature.
	3839.00	Amortissements supplémentaires non attribués, PA du compte général	Compte de contrepartie du groupe par nature 14890. Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif du compte général non attribués à un groupe par nature.
	3839.01	Amortissements supplémentaires non attribués, PA d'entreprises communales FS	Compte de contrepartie du groupe par nature 14890. Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial non attribués à un groupe par nature.
<b>384</b>		<b>Charges financières extraordinaires</b>	Charges financières qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle ou qui ne relèvent pas du domaine opérationnel.
<b>3840</b>		<b>Charges financières extraordinaires</b>	Charges financières extraordinaires avec une incidence sur les flux de trésorerie.
<b>3841</b>		<b>Charges financières extraordinaires, réévaluations extraordinaires</b>	Charges financières extraordinaires comptables.
<b>386</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires</b>	Charges de transfert qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle ou qui ne relèvent pas du domaine opérationnel. Les charges de transfert extraordinaires sont toujours considérées comme flux de trésorerie.
<b>3860</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - Confédération</b>	Charges extraordinaires de transfert à la Confédération.
<b>3861</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - cantons</b>	Charges extraordinaires de transfert aux cantons ou aux concordats.
<b>3862</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - communes</b>	Charges extraordinaires de transfert aux communes ou aux syndicats intercommunaux.
<b>3863</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - assurances sociales publiques</b>	Charges extraordinaires de transfert aux assurances sociales publiques.
<b>3864</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - entreprises publiques</b>	Charges extraordinaires de transfert aux entreprises publiques.
<b>3865</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - entreprises privées</b>	Charges extraordinaires de transfert aux entreprises privées.
<b>3866</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - organisations privées à but non lucratif</b>	Charges extraordinaires de transfert aux organisations privées à but non lucratif.
<b>3867</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - ménages</b>	Charges extraordinaires de transfert aux ménages.
<b>3868</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires - étranger</b>	Charges extraordinaires de transfert aux bénéficiaires à l'étranger.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
<b>387</b>		<b>Charges de transfert extraordinaires; amortissements supplémentaires de prêts, participations et subventions d'investissements</b>	Amortissements supplémentaires des groupes par nature 144 Prêts, 145 Participations, capital social et 146 Subventions d'investissements.
<b>3874</b>		<b>Amortissements supplémentaires, prêts PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 1484. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 144 Prêts PA.
<b>3874.0</b>	<b>3874.0</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA à la Confédération</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14840. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1440 Prêts PA à la Confédération.
<b>3874.1</b>	<b>3874.1</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA aux cantons et aux concordats</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14841. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1441 Prêts PA aux cantons et aux concordats.
<b>3874.2</b>	<b>3874.2</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA aux communes et aux syndicats intercommunaux</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14842. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1442 Prêts PA aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3874.20	Amortissements supplémentaires de prêts PA du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux	Compte de contrepartie du groupe par nature 14842. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1442 Prêts PA du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3874.21	Amortissements supplémentaires de prêts PA d'entreprises communales FS aux communes et aux syndicats intercommunaux	Compte de contrepartie du groupe par nature 14842. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1442 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux communes et aux syndicats intercommunaux.
<b>3874.3</b>	<b>3874.3</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA aux assurances sociales publiques</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14843. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1443 Prêts PA aux assurances sociales publiques.
<b>3874.4</b>	<b>3874.4</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA aux entreprises publiques</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14844. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1444 Prêts PA aux entreprises publiques.
	3874.40	Amortissements supplémentaires de prêts PA du compte général aux entreprises publiques	Compte de contrepartie du groupe par nature 14844. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1444 Prêts PA du compte général aux entreprises publiques.
	3874.41	Amortissements supplémentaires de prêts PA d'entreprises communales FS aux entreprises publiques	Compte de contrepartie du groupe par nature 14844. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1444 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises publiques.
<b>3874.5</b>	<b>3874.5</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA aux entreprises privées</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14845. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1445 Prêts PA aux entreprises privées.
	3874.50	Amortissements supplémentaires de prêts PA du compte général aux entreprises privées	Compte de contrepartie du groupe par nature 14845. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1445 Prêts PA du compte général aux entreprises privées.
	3874.51	Amortissements supplémentaires de prêts PA d'entreprises communales FS aux entreprises privées	Compte de contrepartie du groupe par nature 14845. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1445 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises privées.
<b>3874.6</b>	<b>3874.6</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA aux organisations privées à but non lucratif</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14846. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1446 Prêts PA aux organisations privées à but non lucratif.
	3874.60	Amortissements supplémentaires de prêts PA du compte général aux organisations privées à but non lucratif	Compte de contrepartie du groupe par nature 14846. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1446 Prêts PA du compte général aux organisations privées à but non lucratif.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3874.61	Amortissements supplémentaires de prêts PA d'entreprises communales FS aux organisations privées à but non lucratif	Compte de contrepartie du groupe par nature 14846. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1446 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux organisations privées à but non lucratif.
<b>3874.7</b>	<b>3874.7</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA aux ménages</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14847. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1447 Prêts PA aux ménages.
<b>3874.8</b>	<b>3874.8</b>	<b>Amortissements supplémentaires de prêts PA à l'étranger</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14848. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1448 Prêts PA à l'étranger.
	3874.80	Amortissements supplémentaires de prêts PA du compte général à l'étranger	Compte de contrepartie du groupe par nature 14848. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1448 Prêts PA du compte général à l'étranger.
	3874.81	Amortissements supplémentaires de prêts PA d'entreprises communales FS à l'étranger	Compte de contrepartie du groupe par nature 14848. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1448 Prêts PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial à l'étranger.
<b>3875</b>		<b>Amortissements supplémentaires, participations et capital social PA</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 1485. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 145 Participations, capital social PA.
<b>3875.0</b>	<b>3875.0</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - Confédération</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14850. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1450 Participations, capital social PA - Confédération.
<b>3875.1</b>	<b>3875.1</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - cantons et concordats</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14851. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1451 Participations, capital social PA - cantons et concordats.
<b>3875.2</b>	<b>3875.2</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - communes et syndicats intercommunaux</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14852. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1452 Participations, capital social PA - communes et syndicats intercommunaux.
<b>3875.3</b>	<b>3875.3</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - assurances sociales publiques</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14853. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1453 Participations, capital social PA - assurances sociales publiques.
<b>3875.4</b>	<b>3875.4</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - entreprises publiques</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14854. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1454 Participations, capital social PA - entreprises publiques.
	3875.40	Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA du compte général - entreprises publiques	Compte de contrepartie du groupe par nature 14854. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1454 Participations, capital social PA du compte général - entreprises publiques.
	3875.41	Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA d'entreprises communales FS - entreprises publiques	Compte de contrepartie du groupe par nature 14854. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1454 Participations, capital social PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial - entreprises publiques.
<b>3875.5</b>	<b>3875.5</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - entreprises privées</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14855. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1455 Participations, capital social PA - entreprises privées.
	3875.50	Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA du compte général - entreprises privées	Compte de contrepartie du groupe par nature 14855. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1455 Participations, capital social PA du compte général - entreprises privées.
	3875.51	Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA d'entreprises communales FS - entreprises privées	Compte de contrepartie du groupe par nature 14855. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1455 Participations, capital social PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial - entreprises privées.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
<b>3875.6</b>	<b>3875.6</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - organisations privées à but non lucratif</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14856. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1456 Participations, capital social PA - organisations privées à but non lucratif.
	3875.60	Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA du compte général - organisations privées à but non lucratif	Compte de contrepartie du groupe par nature 14856. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1456 Participations, capital social PA du compte général - organisations privées à but non lucratif.
	3875.61	Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA d'entreprises communales FS - organisations privées à but non lucratif	Compte de contrepartie du groupe par nature 14856. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1456 Participations, capital social PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial - organisations privées à but non lucratif.
<b>3875.7</b>	<b>3875.7</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - ménages</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14857. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1457 Participations, capital social PA - ménages.
<b>3875.8</b>	<b>3875.8</b>	<b>Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA - étranger</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14858. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1458 Participations, capital social PA - étranger.
	3875.80	Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA du compte général - étranger	Compte de contrepartie du groupe par nature 14858. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1458 Participations, capital social PA du compte général - étranger.
	3875.81	Amortissements supplémentaires de participations et de capital social PA d'entreprises communales FS - étranger	Compte de contrepartie du groupe par nature 14858. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1458 Participations, capital social PA d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial - étranger.
<b>3876</b>		<b>Amortissements supplémentaires PA de subventions d'investissements</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 1486. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 146 Subventions d'investissements.
<b>3876.0</b>	<b>3876.0</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements à la Confédération</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14860. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1460 Subventions d'investissements à la Confédération.
<b>3876.1</b>	<b>3876.1</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements aux cantons et aux concordats</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14861. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1461 Subventions d'investissements aux cantons et aux concordats.
<b>3876.2</b>	<b>3876.2</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements aux communes et aux syndicats intercommunaux</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14862. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3876.20	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux	Compte de contrepartie du groupe par nature 14862. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements du compte général aux communes et aux syndicats intercommunaux.
	3876.21	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux communes et aux syndicats intercommunaux	Compte de contrepartie du groupe par nature 14862. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1462 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux communes et aux syndicats intercommunaux.
<b>3876.3</b>	<b>3876.3</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements aux assurances sociales publiques</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14863. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1463 Subventions d'investissements aux assurances sociales publiques.
<b>3876.4</b>	<b>3876.4</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements aux entreprises publiques</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14864. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements aux entreprises publiques.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
	3876.40	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements du compte général aux entreprises publiques	Compte de contrepartie du groupe par nature 14864. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements du compte général aux entreprises publiques.
	3876.41	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux entreprises publiques	Compte de contrepartie du groupe par nature 14864. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1464 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises publiques.
<b>3876.5</b>	<b>3876.5</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements aux entreprises privées</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14865. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements aux entreprises privées.
	3876.50	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements du compte général aux entreprises privées	Compte de contrepartie du groupe par nature 14865. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements du compte général aux entreprises privées.
	3876.51	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux entreprises privées	Compte de contrepartie du groupe par nature 14865. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1465 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux entreprises privées.
<b>3876.6</b>	<b>3876.6</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14866. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements aux organisations privées à but non lucratif.
	3876.60	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements du compte général aux organisations privées à but non lucratif	Compte de contrepartie du groupe par nature 14866. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements du compte général aux organisations privées à but non lucratif.
	3876.61	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements d'entreprises communales FS aux organisations privées à but non lucratif	Compte de contrepartie du groupe par nature 14866. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1466 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial aux organisations privées à but non lucratif.
<b>3876.7</b>	<b>3876.7</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements aux ménages</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14867. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1467 Subventions d'investissements aux ménages.
<b>3876.8</b>	<b>3876.8</b>	<b>Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements à l'étranger</b>	Compte de contrepartie du groupe par nature 14868. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements à l'étranger.
	3876.80	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements du compte général à l'étranger	Compte de contrepartie du groupe par nature 14868. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements du compte général à l'étranger.
	3876.81	Amortissements supplémentaires, subventions d'investissements d'entreprises communales FS à l'étranger	Compte de contrepartie du groupe par nature 14868. Amortissements supplémentaires du groupe par nature 1468 Subventions d'investissements d'entreprises communales faisant l'objet d'un financement spécial à l'étranger.
<b>389</b>		<b>Attributions au capital propre</b>	Attributions comptabilisées dans le capital propre avec effet sur les résultats.
<b>3892</b>		<b>Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire</b>	Attributions comptabilisées dans les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire avec effet sur les résultats (groupe par nature 2920).
<b>3893</b>		<b>Attributions aux préfinancements du capital propre</b>	Attributions comptabilisées dans le groupe par nature 2930 Préfinancements, servant de réserve pour des projets à venir.
<b>3896</b>		<b>Attributions aux réserves de réévaluation</b>	Attributions comptabilisées dans le groupe par nature 296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier, si des réévaluations dans le patrimoine financier entraînent un effet sur les résultats.



Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
39		<b>Imputations internes</b>	Les imputations internes peuvent être effectuées entre les services de la collectivité ou avec des entités à consolider.  Au terme de la période comptable, les groupes par nature 39 et 49 doivent coïncider.  Les charges et les revenus ne doivent pas être régularisés différemment.
390		<b>Approvisionnement en matériel et en marchandises</b>	Bonifications pour approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens meubles, articles de bureau en tout genre.
3900		<b>Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises</b>	Bonifications pour approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens meubles, articles de bureau en tout genre.
391		<b>Prestations de services</b>	Bonifications pour des prestations de services fournies en interne.
3910		<b>Imputations internes pour prestations de services</b>	Bonifications pour des prestations de services fournies en interne.
392		<b>Fermages, loyers, frais d'utilisation</b>	Bonifications pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens meubles, de véhicules, etc.
3920		<b>Imputations internes pour fermages, loyers, frais d'utilisation</b>	Bonifications pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens meubles, de véhicules, etc.
393		<b>Frais administratifs et d'exploitation</b>	Bonifications pour des frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens meubles utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.
3930		<b>Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation</b>	Bonifications pour des frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens meubles utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.
394		<b>Intérêts et charges financières théoriques</b>	Bonifications pour les intérêts théoriques sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.
3940		<b>Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques</b>	Bonifications pour les intérêts théoriques sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.
395		<b>Amortissements planifiés et non planifiés</b>	Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.
3950		<b>Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés</b>	Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.
398		<b>Reports</b>	Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.
3980		<b>Reports internes</b>	Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.
399		<b>Autres imputations internes</b>	Bonifications non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.
3990		<b>Autres imputations internes</b>	Bonifications non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.
4		<b>Revenus</b>	

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
<b>40</b>		<b>Revenus fiscaux</b>	
<b>400</b>		<b>Impôts directs, personnes physiques</b>	
<b>4000</b>		<b>Impôts sur le revenu, personnes physiques</b>	Impôts cantonaux ou communaux directs sur le revenu des personnes physiques.
4000.0	4000.0	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale	
4000.1	4000.1	Impôts sur le revenu, personnes physiques - années précédentes	
4000.2	4000.2	Rappels d'impôts sur le revenu, personnes physiques	
4000.4	4000.4	Répartitions fiscales, impôt sur le revenu de personnes physiques non domiciliées dans la commune	
4000.5	4000.5	Répartitions fiscales, impôt sur le revenu de personnes physiques domiciliées dans la commune	Compte de diminution de revenus.
4000.6	4000.6	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes physiques	Compte de diminution de revenus.
<b>4001</b>		<b>Impôts sur la fortune, personnes physiques</b>	Impôts cantonaux ou communaux directs sur la fortune des personnes physiques.
4001.0	4001.0	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale	
4001.1	4001.1	Impôts sur la fortune, personnes physiques - années précédentes	
4001.2	4001.2	Rappels d'impôts sur la fortune, personnes physiques	
4001.4	4001.4	Répartitions fiscales, impôt sur la fortune de personnes physiques non domiciliées dans la commune	
4001.5	4001.5	Répartitions fiscales, impôt sur la fortune de personnes physiques domiciliées dans la commune	Compte de diminution de revenus.
<b>4002</b>		<b>Impôts à la source, personnes physiques</b>	Impôts cantonaux ou communaux directs sur le revenu de personnes physiques dont le domicile est situé à l'étranger (selon l'art. 35 de la loi d'harmonisation fiscale).
<b>4008</b>		<b>Taxes personnelles</b>	Taxe pour les sapeurs-pompiers et autres «taxes sur la personne».
<b>4009</b>		<b>Autres impôts directs, personnes physiques</b>	Impôts directs de personnes physiques affectés nulle part ailleurs.
<b>401</b>		<b>Impôts directs, personnes morales</b>	
<b>4010</b>		<b>Impôts sur le bénéfice, personnes morales</b>	Impôts cantonaux ou communaux directs sur le bénéfice de personnes morales, y compris les bénéfices de liquidation selon l'article 24 de la loi d'harmonisation fiscale.
4010.0	4010.0	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale	
4010.1	4010.1	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - années précédentes	
4010.2	4010.2	Rappels d'impôts sur le bénéfice, personnes morales	
4010.4	4010.4	Répartitions fiscales, impôt sur le bénéfice de personnes morales non domiciliées dans la commune	
4010.5	4010.5	Répartitions fiscales, impôt sur le bénéfice de personnes morales domiciliées dans la commune	Compte de diminution de revenus.
4010.6	4010.6	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes morales	Compte de diminution de revenus.
<b>4011</b>		<b>Impôts sur le capital, personnes morales</b>	Impôts cantonaux ou communaux directs sur le capital de personnes morales.
4011.0	4011.0	Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale	
4011.1	4011.1	Impôts sur le capital, personnes morales - années précédentes	

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4011.2	4011.2	Rappels d'impôts sur le capital, personnes morales	
4011.4	4011.4	Répartitions fiscales, impôt sur le capital de personnes morales non domiciliées dans la commune	
4011.5	4011.5	Répartitions fiscales, impôt sur le capital de personnes morales domiciliées dans la commune	Compte de diminution de revenus.
4012		Impôts à la source, personnes morales	Impôts à la source de personnes morales conformément aux articles 35 ss de la loi d'harmonisation fiscale. Les impôts à la source de personnes morales ne sont dus que dans quelques rares cas.
4019		Autres impôts directs, personnes morales	Impôts directs de personnes morales affectés nulle part ailleurs.
402		Autres impôts directs	
4020		Impôt anticipé (uniquement Confédération)	Compte utilisé uniquement par la Confédération.
4021		Impôts fonciers	Impôts périodiques réels sur la propriété immobilière ou sur les biens-fonds.
4022		Impôts sur les gains de fortune	Impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les gains en capital, impôts sur les gains de fortune.
4023		Droits de mutation et de timbre	Impôts sur les mutations, droits d'émission et de négociation sur les titres, droits de timbre sur les quittances pour primes d'assurance, droits de timbre cantonaux.
4024		Impôts sur les successions et les donations	Impôts cantonaux sur la délégation de droits sur les successions, les legs et les donations.
4025		Impôts sur les maisons de jeu et les machines à sous	Impôts sur le bénéfice ou sur le revenu brut des maisons de jeu conformément à la loi fédérale sur les maisons de jeu, ainsi que sur les machines à sous.  Les émoluments pour la délivrance d'autorisations pour l'installation de machines à sous sont comptabilisés dans le compte 4210 Emoluments administratifs.
403		Impôts sur la possession et sur la dépense	
4030		Taxes routières	Impôts sur les véhicules à moteur.
4031		Impôts sur les bateaux	Impôts sur les bateaux et autres embarcations.
4032		Impôts sur les divertissements	Impôts sur les billets, impôts sur les divertissements, etc.
4033		Impôts sur les chiens	Taxes pour les chiens.
4039		Autres impôts sur la possession et sur la dépense	Taxes sur la possession et la dépense affectées nulle part ailleurs.
41		Revenus régaliens et de concessions	
410		Revenus régaliens	Revenus de régales et de monopoles.
4100		Revenus régaliens	Régale du sel, régale des mines, régale de la pêche, régale de la chasse, etc.
411		Banque nationale suisse	
4110		Part au bénéfice net de la BNS	Parts de revenus et autres distributions de bénéfices de la Banque nationale suisse - mais pas les dividendes de la BNS (voir groupe par nature 4464).
412		Revenus de concessions	Revenus de la délivrance de concessions et de patentes.
4120		Revenus de concessions	Taxes sur les ventes au détail, concessions hydrauliques et concessions d'utilisation de la force hydraulique, captage d'eau, patentes d'auberge et de petit commerce, patentes de commerce du bétail, utilisation de la chaleur géothermique ou des eaux souterraines par des sondes géothermiques, extraction de gravier, etc.
413		Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	Autorisations pour loteries et paris professionnels.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4130		<b>Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris</b>	Parts de revenus de loteries (loterie intercantonale, loterie à numéros, etc.) ainsi que du Sport-Toto et de paris professionnels.
42		<b>Taxes</b>	
420		<b>Taxes d'exemption</b>	Revenus provenant des taxes que les personnes assujetties fournissent en remplacement lorsqu'elles sont exonérées d'obligations de droit public.
4200		<b>Taxes d'exemption</b>	Taxes de compensation de l'obligation de service chez les sapeurs-pompiers, taxes compensatoires pour locaux de la protection civile ou places de stationnement, etc.
421		<b>Emoluments administratifs</b>	Emoluments pour actes administratifs sollicités par des particuliers, incluant les débours et les émoluments d'écriture de la collectivité y afférents.
4210		<b>Emoluments administratifs</b>	Tous les émoluments et autorisations officiels.
422		<b>Recettes hospitalières et d'établissements, pensions</b>	
4220		<b>Taxes et pensions</b>	Taxes et émoluments (compensations) pour les prestations des hôpitaux et cliniques, établissements médico-sociaux et maisons de retraite, foyers de rééducation, centres de redressement, établissements d'exécution des peines, centres d'hébergement et d'accueil d'urgence de nuit, internats, cliniques vétérinaires et fourrières, etc.
4221		<b>Paiements pour prestations particulières</b>	Paiements pour prestations de laboratoire, soins intensifs et gardes spéciales, frais extraordinaires pour pensionnaires d'un foyer et autres personnes assistées.
423		<b>Ecolages et taxes de cours</b>	
4230		<b>Ecolages</b>	Ecolages versés par des particuliers pour suivre les cours des écoles obligatoires et publiques comme les écoles professionnelles, écoles de maturité, hautes écoles spécialisées, etc., taxes de cours.  Les participations aux frais d'autres collectivités sont saisies dans le groupe par nature 461 Dédommagements de collectivités publiques.
4231		<b>Taxes de cours</b>	Cours facultatifs, ouverts à un large public, proposés à bien plaisir en dehors des cours obligatoires des écoles publiques.
424		<b>Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services</b>	
4240		<b>Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services</b>	Revenus provenant de l'utilisation d'équipements, appareils et biens meubles publics, et de prestations de services sollicitées qui ne sont pas des actes administratifs.
425		<b>Recette sur ventes</b>	
4250		<b>Ventes</b>	Ventes de marchandises et de biens meubles en tout genre. Vente de biens meubles, véhicules et appareils qui ne sont plus utilisés (occasions), aliénation d'objets trouvés, etc.
426		<b>Remboursements</b>	

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4260		<b>Remboursements de tiers</b>	Remboursements de tiers pour des dépenses de la collectivité. Pour les biens-fonds du patrimoine financier, voir le groupe par nature 4439.  Les remboursements assujettis à la TVA doivent être comptabilisés en chiffres bruts comme revenu.  Si les remboursements peuvent être attribués aux charges de personnel correspondantes (allocations pour perte de gain, indemnités journalières des assurances-maladie, remboursements de la caisse de compensation pour allocations familiales), ils peuvent être saisis comme diminution de charges (en chiffres nets ou dans un compte détaillé).
427		<b>Amendes</b>	
4270		<b>Amendes</b>	Revenus provenant des amendes en tout genre (amendes fiscales: voir groupe par nature 40 Revenus fiscaux).
429		<b>Autres taxes</b>	
4290		<b>Autres taxes</b>	Entrée de créances amorties et taxes affectées nulle part ailleurs.
43		<b>Revenus divers</b>	
430		<b>Revenus d'exploitation divers</b>	
4300		<b>Honoraires de l'activité de médecine privée</b>	Honoraires du médecin privé facturés aux patients.  La part des honoraires transmise au médecin est saisie dans le groupe par nature 3136 (principe du produit brut).
4301		<b>Actifs saisis</b>	Actifs et avantages patrimoniaux acquis de manière abusive saisis par voie pénale ou par la police (valeurs confisquées); produits de la vente en cas de réalisation forcée ou de faillite.
4309		<b>Autres revenus d'exploitation</b>	Revenus provenant des activités d'exploitation affectés nulle part ailleurs.
431		<b>Inscription de prestations propres à l'actif</b>	
4310		<b>Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif</b>	Prestations du personnel propre et livraisons de matériel et de marchandises provenant du patrimoine financier (p. ex. stocks) en vue de la création ou de l'établissement d'immobilisations corporelles.  L'écriture au débit a lieu dans le groupe par nature 50 du compte des investissements.
4311		<b>Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif</b>	Prestations du personnel propre et livraisons de matériel et de marchandises provenant du patrimoine financier (p. ex. stocks) en vue de la création ou de l'établissement d'immobilisations incorporelles (développement de logiciels, etc.).  L'écriture au débit a lieu dans le groupe par nature 52 du compte des investissements.
4312		<b>Frais de projection portés à l'actif</b>	Frais de projection effectifs du compte de résultats, qui sont imputés à l'objet de l'investissement lors de l'octroi des crédits.  L'écriture au débit a lieu dans le groupe par nature 50 du compte des investissements.
432		<b>Variations de stocks</b>	Régularisations pour produits semi-finis et finis réalisés par le personnel de la collectivité, ainsi que pour les travaux et prestations de services en cours.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4320		Variations de stocks, produits semi-finis et finis	Marchandises fabriquées au cours de la période comptable qui ne seront vendues qu'au cours des périodes comptables suivantes.  Evaluation aux coûts de fabrication ou d'acquisition, si ceux-ci sont inférieurs au produit de vente net réalisable (principe de la valeur minimale).
4321		Variations de stocks, travaux en cours (prestations de services)	Prestations de services fournies au cours de la période comptable qui ne seront vendues qu'au cours des périodes comptables suivantes.  La part d'achèvement est évaluée en pour cent du produit de ventes.
4329		Autres variations de stocks	Par exemple: bétail né au cours de la période comptable. Inscription au bilan sous le groupe par nature 1086 Biens meubles PF.
439		Autres revenus	
4390		Autres revenus	Successions, donations, legs, etc.
44		Revenus financiers	
440		Revenus des intérêts	
4400		Intérêts des disponibilités	Intérêts des comptes postaux et bancaires ainsi que des placements à court terme (groupe par nature 100).
4401		Intérêts des créances et comptes courants	Intérêts des créances du groupe par nature 101; intérêts moratoires des créances, intérêts des comptes courants et des dépôts.
4402		Intérêts des placements financiers à court terme	Intérêts des placements financiers du groupe par nature 102.
4407		Intérêts des placements financiers à long terme	Intérêts des placements financiers du groupe par nature 107.
4409		Autres intérêts du patrimoine financier	Intérêts perçus et autres revenus des actifs du PF affectés nulle part ailleurs.
441		Gains réalisés PF	
4410		Gains provenant des ventes de placements financiers PF	Gains de change réalisés provenant de l'aliénation de placements financiers à court ou à long terme.
4410.0	4410.0	Gains provenant des ventes d'actions et de parts sociales PF	Gains de change réalisés provenant de l'aliénation d'actions et de parts sociales.
4410.1	4410.1	Gains provenant des ventes de placements à intérêts PF	Gains de change réalisés provenant de l'aliénation de placements à intérêts.
4410.9	4410.9	Gains provenant des ventes d'autres placements financiers à long terme PF	Gains de change réalisés provenant de l'aliénation d'autres placements financiers à long terme.
4411		Gains provenant des ventes d'immobilisations corporelles PF	Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles du PF.
4411.0	4411.0	Gains provenant des ventes de terrains PF	Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation de terrains du PF.
4411.4	4411.4	Gains provenant des ventes de bâtiments PF	Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation de bâtiments du PF.
4411.6	4411.6	Gains provenant des ventes de biens meubles PF	Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation de biens meubles du PF.
4411.9	4411.9	Gains provenant des ventes d'autres immobilisations corporelles PF	Gains comptables réalisés provenant de l'aliénation d'autres immobilisations corporelles du PF.
4419		Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	Gains réalisés provenant de l'aliénation de PF affectés nulle part ailleurs.
442		Revenus de participations PF	
4420		Dividendes	Dividendes et autres distributions de parts de bénéfice d'immobilisations du PF.
4429		Autres revenus de participations	Droits de souscription, remboursements de la valeur nominale, etc.
443		Produit des biens-fonds PF	
4430		Loyers et fermages, biens-fonds PF	Loyers, fermages et rentes du droit de superficie provenant des biens-fonds et des terrains du PF.
4431		Paiements pour appartements de service PF	Paiements du personnel propre pour appartements de service.
4432		Paiements pour utilisation des biens-fonds PF	Paiements pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds du PF (p. ex. location de salles).

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
<b>4439</b>		<b>Autres produits des biens-fonds PF</b>	Revenus de biens-fonds du PF affectés nulle part ailleurs; remboursement de charges.
	4439.0	Remboursement de charges	Charges.
	4439.1	Autres remboursements de tiers	Prestations des assurances.
	4439.9	Autres produits des biens-fonds PF	Revenus de biens-fonds du PF affectés nulle part ailleurs.
<b>444</b>		<b>Réévaluations, immobilisations PF</b>	Les évaluations subséquentes ont lieu selon le principe de l'évaluation par objet. Des modifications positives ou négatives nettes de l'évaluation peuvent être saisies dans le groupe par nature 444. Si un solde négatif en résulte (diminution de la valeur totale), le solde doit être reporté sur le groupe par nature 344.
<b>4440</b>		<b>Adaptations des titres aux valeurs marchandes</b>	Réévaluations positives (revalorisation) de titres du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.
<b>4441</b>		<b>Adaptations des prêts aux valeurs marchandes</b>	Réévaluations positives (revalorisation) de prêts du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.
<b>4442</b>		<b>Adaptations des participations aux valeurs marchandes</b>	Réévaluations positives (revalorisation) de participations du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.
<b>4443</b>		<b>Adaptations des biens-fonds aux valeurs marchandes</b>	Réévaluations positives (revalorisation) de biens-fonds du PF après évaluation selon les prescriptions applicables.
	4443.0	Adaptations de terrains PF aux valeurs marchandes	Réévaluations positives (revalorisation) de terrains du PF (groupe par nature 1080) après évaluation selon les prescriptions applicables.
	4443.4	Adaptations de bâtiments PF aux valeurs marchandes	Réévaluations positives (revalorisation) de bâtiments du PF (groupe par nature 1084) après évaluation selon les prescriptions applicables.
<b>4449</b>		<b>Adaptations aux valeurs marchandes, autres immobilisations corporelles</b>	Réévaluations positives (revalorisation) des autres immobilisations corporelles après évaluation selon les prescriptions applicables.
	4449.6	Adaptations de biens meubles PF aux valeurs marchandes	Réévaluations positives (revalorisation) de biens meubles du PF (groupe par nature 1086) après évaluation selon les prescriptions applicables.
	4449.9	Adaptations d'autres immobilisations corporelles PF aux valeurs marchandes	Réévaluations positives (revalorisation) d'autres immobilisations corporelles du PF (groupe par nature 1089) après évaluation selon les prescriptions applicables.
<b>445</b>		<b>Revenus financiers de prêts et de participations du PA</b>	
<b>4450</b>		<b>Revenus de prêts PA</b>	Intérêts de prêts du PA.
<b>4451</b>		<b>Revenus de participations PA</b>	Dividendes et autres distributions de parts de bénéfice d'immobilisations du PA.
<b>446</b>		<b>Revenus financiers d'entreprises publiques</b>	Revenus financiers de participations des groupes par nature 1450 Participations à la Confédération, 1451 Participations aux cantons et aux concordats, 1452 Participations aux communes et aux syndicats intercommunaux, 1453 Participations aux assurances sociales publiques et 1454 Participations aux entreprises publiques.
<b>4460</b>		<b>Entreprises publiques de la Confédération</b>	Entreprises de droit public selon le droit fédéral.
<b>4461</b>		<b>Entreprises de droit public des cantons et des concordats</b>	Etablissements autonomes et non autonomes, concordats selon le droit cantonal.
<b>4462</b>		<b>Syndicats intercommunaux, entreprises communales autonomes et non autonomes</b>	Etablissements de droit public des communes, syndicats intercommunaux; entreprises communales qui ne sont pas organisées comme des sociétés morales (de droit privé).
<b>4463</b>		<b>Entreprises publiques sous forme de sociétés anonymes ou sous une autre forme d'organisation de droit privé</b>	SA, SA au statut juridique particulier, Sàrl, sociétés coopératives, associations, sociétés simples et autres personnes morales dont les pouvoirs publics possèdent la majorité du capital.
<b>4464</b>		<b>Banque nationale suisse</b>	Dividendes sur actions (parts de revenus et distributions supplémentaires de bénéfices, voir compte 4604).

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4468		<b>Entreprises publiques à l'étranger</b>	Revenus d'entreprises publiques à l'étranger, indépendamment de leur forme juridique.
4469		<b>Autres entreprises publiques</b>	Revenus d'autres entreprises publiques.
447		<b>Produit des biens-fonds PA</b>	
4470		<b>Loyers et fermages, biens-fonds PA</b>	Loyers, fermages et rentes du droit de superficie provenant des biens-fonds du PA.
4471		<b>Paiements pour appartements de service PA</b>	Paiements du personnel propre pour appartements de service du PA.
4472		<b>Paiements pour utilisation des biens-fonds PA</b>	Paiements pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds du PA (p. ex. location de salles, halles de gymnastique, terrains de sport et installations sportives, salles polyvalentes, etc.).
4479		<b>Autres produits des biens-fonds PA</b>	Revenus de biens-fonds du PA affectés nulle part ailleurs.
448		<b>Produits des biens-fonds loués</b>	Revenus de la sous-location ou du transfert de location à des tiers des biens-fonds loués.
4480		<b>Loyers des biens-fonds loués</b>	Loyers et fermages pour la sous-location ou le transfert de location de biens-fonds loués à des fins administratives.
4489		<b>Autres produits des biens-fonds loués</b>	Revenus pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds loués à des fins administratives.
449		<b>Autres revenus financiers</b>	
4490		<b>Réévaluations PA</b>	Réévaluations de biens-fonds, immobilisations corporelles et placements financiers du PA par prolongation des durées d'utilisation ou par une réévaluation exceptionnelle.
45		<b>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</b>	
450		<b>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers</b>	Les fonds et financements spéciaux doivent être balancés au terme de la période comptable par le transfert des excédents de charges (déficits) dans le compte du bilan.
4500		<b>Prélèvements sur les financements spéciaux des capitaux de tiers</b>	Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2090 Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers.
4501		<b>Prélèvements sur les fonds des capitaux de tiers</b>	Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2091 Engagements envers les fonds des capitaux de tiers.
451		<b>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre</b>	
4510		<b>Prélèvements sur les financements spéciaux du capital propre</b>	Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2900 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre.
4511		<b>Prélèvements sur les fonds du capital propre</b>	Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe par nature 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.
46		<b>Revenus de transfert</b>	
460		<b>Quotes-parts à des revenus</b>	
4600		<b>Quotes-parts aux revenus de la Confédération</b>	
4601		<b>Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats</b>	
4601.0	4601.0	<b>Quotes-parts au revenu des impôts cantonaux</b>	
4601.1	4601.1	<b>Quotes-parts aux revenus régaliens et de concessions</b>	
4601.2	4601.2	<b>Quotes-parts aux émoluments cantonaux</b>	
4601.9	4601.9	<b>Quotes-parts aux autres revenus cantonaux</b>	
4602		<b>Quotes-parts aux revenus des communes et des syndicats intercommunaux</b>	Un compte détaillé par catégorie de revenus et syndicat doit être tenu dans les comptes communaux.



Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4603		<b>Quotes-parts aux revenus des assurances sociales publiques</b>	
4604		<b>Quotes-parts aux revenus des entreprises publiques</b>	
461		<b>Dédommagements de collectivités publiques</b>	Dédommagements d'une autre collectivité pour laquelle est effectuée, partiellement ou dans son intégralité, une tâche à des fins publiques qui, selon la répartition des tâches donnée, est de la compétence de la collectivité l'ayant déléguée. L'indemnité est en règle générale fixée en fonction des coûts.
4610		<b>Dédommagements de la Confédération</b>	Dédommagements de la Confédération pour des tâches qui relèvent de son domaine de compétence.
4611		<b>Dédommagements des cantons et des concordats</b>	Dédommagements du canton pour des tâches qui relèvent de son domaine de compétence.
4612		<b>Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux</b>	Dédommagements d'autres communes et de syndicats intercommunaux pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence.
4613		<b>Dédommagements des assurances sociales publiques</b>	Dédommagements des assurances sociales publiques pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence.
4614		<b>Dédommagements des entreprises publiques</b>	Dédommagements d'entreprises publiques pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence.
462		<b>Péréquation financière et compensation des charges</b>	
4620		<b>Péréquation financière et compensation des charges - Confédération</b>	Subventions de la Confédération au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges.
4621		<b>Péréquation financière et compensation des charges - cantons et concordats</b>	Subventions du canton au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges.
4621.1	4621.1	<b>Quote-part à la péréquation des ressources du canton</b>	Quote-part des communes à la péréquation des ressources du canton.
4621.2	4621.2	<b>Quote-part à la compensation sociodémographique du canton</b>	Quote-part des communes à la compensation sociodémographique du canton.
4621.3	4621.3	<b>Quote-part à la compensation géo-topographique du canton</b>	Quote-part des communes à la compensation géo-topographique du canton.
4621.4	4621.4	<b>Quote-part à la compensation des cas de rigueur du canton</b>	Quote-part des communes à la compensation des cas de rigueur du canton.
4621.5	4621.5	<b>Subventions de la péréquation financière du canton</b>	Péréquation financière cantonale (subventions du canton aux communes; péréquation financière verticale); péréquation de la capacité contributive, péréquation de la quotité d'impôt.
4621.6	4621.6	<b>Subventions de la compensation des charges du canton</b>	Compensation des charges cantonale (subventions du canton aux communes; compensation des charges verticale); subventions de la compensation des charges.
4621.9	4621.9	<b>Péréquation financière et compensation des charges (autres) - canton</b>	Autres subventions du canton aux communes au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges (péréquation financière verticale).
4622		<b>Péréquation financière et compensation des charges - communes et syndicats intercommunaux</b>	Subventions de communes et de syndicats intercommunaux au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges.
4622.7	4622.7	<b>Subventions de la péréquation financière de communes et de syndicats intercommunaux</b>	Péréquation financière cantonale (subventions de communes à des communes; péréquation financière horizontale).
4622.8	4622.8	<b>Subventions de la compensation des charges de communes et de syndicats intercommunaux</b>	Compensation des charges cantonale (subvention de communes à des communes; CdC horizontale).
4624		<b>Compensation des charges des entreprises publiques</b>	Dans les comptes communaux, dès lors que des entreprises publiques (p. ex. banques cantonales) procèdent à une compensation de charges.
463		<b>Subventions des collectivités publiques et des tiers</b>	

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4630		<b>Subventions de la Confédération</b>	Subventions d'exploitation courantes de la Confédération.
4631		<b>Subventions des cantons et des concordats</b>	Subventions d'exploitation courantes des cantons et des concordats.
4632		<b>Subventions des communes et des syndicats intercommunaux</b>	Subventions d'exploitation courantes des communes et des syndicats intercommunaux.
4633		<b>Subventions des assurances sociales publiques</b>	Subventions d'exploitation courantes des assurances sociales publiques.
4634		<b>Subventions des entreprises publiques</b>	Subventions d'exploitation courantes des entreprises publiques.
4635		<b>Subventions des entreprises privées</b>	Subventions d'exploitation courantes des entreprises privées.
4636		<b>Subventions des organisations privées à but non lucratif</b>	Subventions d'exploitation courantes des organisations privées à but non lucratif.
4637		<b>Subventions des ménages</b>	Subventions d'exploitation courantes des ménages.
4638		<b>Subventions de l'étranger</b>	Subventions d'exploitation courantes de l'étranger.
466		<b>Amortissement des subventions d'investissements portées au passif</b>	Le groupe par nature 466 est utilisé uniquement si les subventions d'investissements reçues sont portées au passif.  Si l'investissement net est porté à l'actif, le groupe par nature est supprimé.
4660		<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 2068 selon la durée d'utilisation de l'immobilisation.
4660.0	4660.0	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements de la Confédération portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20680.
4660.1	4660.1	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20681.
4660.2	4660.2	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements des communes et des syndicats intercommunaux portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20682.
4660.3	4660.3	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements des assurances sociales publiques portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20683.
4660.4	4660.4	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20684.
4660.5	4660.5	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements des entreprises privées portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20685.
4660.6	4660.6	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements des organisations privées à but non lucratif portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20686.
4660.7	4660.7	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements des ménages portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20687.
4660.8	4660.8	<b>Amortissement planifié des subventions d'investissements de l'étranger portées au passif</b>	Amortissement planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20688.
4661		<b>Amortissement non planifié des subventions d'investissements portées au passif</b>	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 2068 selon l'immobilisation.
4661.0	4661.0	<b>Amortissement non planifié des subventions d'investissements de la Confédération portées au passif</b>	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20680.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4661.1	4661.1	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au passif	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20681.
4661.2	4661.2	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des communes et des syndicats intercommunaux portées au passif	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20682.
4661.3	4661.3	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des assurances sociales publiques portées au passif	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20683.
4661.4	4661.4	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20684.
4661.5	4661.5	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des entreprises privées portées au passif	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20685.
4661.6	4661.6	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des organisations privées à but non lucratif portées au passif	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20686.
4661.7	4661.7	Amortissement non planifié des subventions d'investissements des ménages portées au passif	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20687.
4661.8	4661.8	Amortissement non planifié des subventions d'investissements de l'étranger portées au passif	Amortissement non planifié de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20688.
4690		Autres revenus de transfert	Remboursement de subventions d'investissements amorties. Revenus de transfert affectés nulle part ailleurs.
4690		Autres revenus de transfert	Remboursement de subventions d'investissements amorties. Revenus de transfert affectés nulle part ailleurs.
47		Subventions à redistribuer	La collectivité transmet à des tiers les subventions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité.  Les entrées sont saisies dans le groupe par nature 47, et les versements dans le groupe par nature 37.  Les groupes par nature 37 et 47 doivent coïncider au terme de la période comptable, et des comptes de régularisation doivent être établis à cet effet.
470		Subventions à redistribuer	
4700		Confédération	Subventions de la Confédération à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4701		Cantons et concordats	Subventions de cantons et concordats à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4702		Communes et syndicats intercommunaux	Subventions de communes et de syndicats intercommunaux à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4703		Assurances sociales publiques	Subventions d'assurances sociales publiques à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4704		Entreprises publiques	Subventions d'entreprises publiques à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4705		Entreprises privées	Subventions d'entreprises privées à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4706		Organisations privées à but non lucratif	Subventions d'organisations privées à but non lucratif à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4707		Ménages	Subventions de ménages à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4708		Etranger	Subventions de l'étranger à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
48		<b>Revenus extraordinaires</b>	Les charges et revenus sont considérés comme extraordinaires si l'on ne pouvait en aucune manière les prévoir et lorsqu'ils échappent à toute influence et tout contrôle ou lorsqu'ils ne relèvent pas du domaine opérationnel. Sont également considérés comme charges ou revenus extraordinaires les amortissements supplémentaires, l'amortissement du découvert du bilan, ainsi que les attributions au capital propre et les prélèvements sur ce dernier.
480		<b>Revenus fiscaux extraordinaires</b>	Les revenus fiscaux peuvent être soumis à de fortes fluctuations, en raison de facteurs conjoncturels ou, dans le cas des impôts sur les successions et donations, d'événements particuliers. De tels revenus sont cependant dans la nature de l'objet et ne sont pas considérés comme revenus extraordinaires.  Il n'existe pas de revenus fiscaux extraordinaires connus. La mention des groupes par nature sert à garantir la systématique du plan comptable.
4800		<b>Impôts directs extraordinaires, personnes physiques</b>	
4801		<b>Impôts directs extraordinaires, personnes morales</b>	
4802		<b>Autres impôts directs extraordinaires</b>	
4803		<b>Impôts extraordinaires sur la possession et sur la dépense</b>	
481		<b>Revenus régaliens extraordinaires et revenus extraordinaires de concessions</b>	Revenus régaliens, de concessions et de patentes qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4810		<b>Revenus régaliens extraordinaires</b>	Revenus régaliens qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4811		<b>Revenus extraordinaires de concessions</b>	Revenus de concessions qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
482		<b>Taxes extraordinaires</b>	Taxes qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4820		<b>Taxes extraordinaires</b>	Taxes qui ne pouvaient en aucun cas être prévues et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
483		<b>Revenus divers extraordinaires</b>	Revenus divers qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4830		<b>Revenus divers extraordinaires</b>	Revenus divers qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
484		<b>Revenus financiers extraordinaires</b>	Revenus financiers qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4840		<b>Revenus financiers extraordinaires</b>	Revenus financiers qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
485		<b>Prélèvements extraordinaires sur les fonds et financements spéciaux</b>	Prélèvements sur les fonds qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4850		<b>Prélèvements extraordinaires sur les fonds et financements spéciaux</b>	Prélèvements sur les fonds qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
486		<b>Revenus de transfert extraordinaires</b>	Revenus de transfert qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4860		<b>Revenus de transfert extraordinaires - Confédération</b>	Revenus de transfert de la Confédération qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4861		Revenus de transfert extraordinaires - cantons	Revenus de transfert des cantons qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4862		Revenus de transfert extraordinaires - communes et syndicats intercommunaux	Revenus de transfert des communes et des syndicats intercommunaux qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4863		Revenus de transfert extraordinaires - assurances sociales publiques	Revenus de transfert des assurances sociales publiques qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4864		Revenus de transfert extraordinaires - entreprises publiques	Revenus de transfert des entreprises publiques qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4865		Revenus de transfert extraordinaires - entreprises privées	Revenus de transfert des entreprises privées qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4866		Revenus de transfert extraordinaires - organisations privées à but non lucratif	Revenus de transfert des organisations privées à but non lucratif qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4867		Revenus de transfert extraordinaires - ménages	Revenus de transfert des ménages qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
4868		Revenus de transfert extraordinaires - étranger	Revenus de transfert de l'étranger qui ne pouvaient en aucun cas être prévus et qui se soustraient à toute influence et à tout contrôle.
487		Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif. En cas d'amortissement supplémentaire d'immobilisations auxquelles des subventions d'investissements portées au passif sont affectées (méthode du produit brut), ces dernières doivent faire l'objet d'un amortissement supplémentaire. Sinon, les immobilisations sont entièrement amorties avant que toutes les subventions d'investissements ne le soient.
4870		Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif.
4870.0	4870.0	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements de la Confédération portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20680.
4870.1	4870.1	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20681.
4870.2	4870.2	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements des communes et des syndicats intercommunaux portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20682.
4870.3	4870.3	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements des assurances sociales publiques portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20683.
4870.4	4870.4	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements des entreprises publiques portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20684.
4870.5	4870.5	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements des entreprises privées portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20685.
4870.6	4870.6	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements des organisations privées à but non lucratif portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20686.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
4870.7	4870.7	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements des ménages portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20687.
4870.8	4870.8	Amortissement supplémentaire des subventions d'investissements de l'étranger portées au passif	Amortissement supplémentaire de subventions d'investissements portées au passif dans le groupe par nature 20688.
489		<b>Prélèvements sur le capital propre</b>	
4892		Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	Prélèvements comptabilisés dans les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire avec effet sur les résultats (groupe par nature 2920).  Les charges supplémentaires provenant de l'enveloppe budgétaire sont saisies dans les groupes par nature appropriés. Pour compenser ces charges, le montant correspondant est prélevé sur les réserves (principe du produit brut).
4893		Prélèvements sur les préfinancements du capital propre	Prélèvement du groupe par nature 2930 Préfinancements du capital propre.
4895		Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	Prélèvements sur le groupe par nature 295 Réserve liée au retraitement servant à compenser les amortissements accrus du fait de la réévaluation du patrimoine administratif lors du passage au MCH2.
4896		Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine financier	Prélèvements sur le groupe par nature 296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier pour compenser les fluctuations causées par l'évaluation à la valeur vénale.
4899		Prélèvements sur les résultats cumulés des années précédentes	Dans certains cantons, les communes doivent équilibrer les budgets par un prélèvement sur le capital propre.
49		<b>Imputations internes</b>	Les imputations internes peuvent être effectuées entre les services de la collectivité ou avec des entités à consolider.  Au terme de la période comptable, les groupes par nature 39 et 49 doivent coïncider.  Les charges et les revenus ne doivent pas être régularisés différemment.
490		<b>Approvisionnement en matériel et en marchandises</b>	Bonifications pour approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens meubles, articles de bureau en tout genre.
4900		Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises	Bonifications pour approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens meubles, articles de bureau en tout genre.
491		<b>Prestations de services</b>	Bonifications pour des prestations de services fournies en interne.
4910		Imputations internes pour prestations de services	Bonifications pour des prestations de services fournies en interne.
492		<b>Fermages, loyers, frais d'utilisation</b>	Bonifications pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens meubles, de véhicules, etc.
4920		Imputations internes pour fermages, loyers, frais d'utilisation	Bonifications pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens meubles, de véhicules, etc.
493		<b>Frais administratifs et d'exploitation</b>	Bonifications pour des frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens meubles utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.
4930		Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	Bonifications pour des frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens meubles utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.

Cpte simple	Cpte élargi	Désignation	Remarques
494		<b>Intérêts et charges financières théoriques</b>	Bonifications pour les intérêts théoriques sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.
4940		<b>Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques</b>	Bonifications pour les intérêts théoriques sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.
495		<b>Amortissements planifiés et non planifiés</b>	Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.
4950		<b>Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés</b>	Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.
498		<b>Reports</b>	Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.
4980		<b>Reports internes</b>	Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.
499		<b>Autres imputations internes</b>	Bonifications non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.
4990		<b>Autres imputations internes</b>	Bonifications non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.
9		<b>Comptes de clôture</b>	
900		<b>Clôture du compte de résultats</b>	A la clôture de la période comptable, le solde du compte de résultats est reporté dans le bilan sur les groupes par nature 2990 Résultat annuel, 2910 Fonds enregistrés comme capital propre et 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.  La justification du financement est fournie avec le tableau des flux de trésorerie; elle n'est pas présentée dans les comptes de clôture.
9000		<b>Excédent de revenus</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus est inscrit dans le compte du bilan 2990 Résultat annuel.
9000.0	9000.0	<b>Excédent de revenus du compte de résultats</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus est inscrit dans le compte du bilan 2990 Résultat annuel.
9001		<b>Excédent de charges</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges est inscrit dans le compte du bilan 2990 Résultat annuel.
9001.0	9001.0	<b>Excédent de charges du compte de résultats</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges est inscrit dans le compte du bilan 2990 Résultat annuel.
9010		<b>Clôture des fonds enregistrés comme capital propre, excédent de revenus</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus des fonds enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.
9010.0	9010.0	<b>Clôture des fonds enregistrés comme capital propre, excédent de revenus</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus des fonds enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.
9011		<b>Clôture des fonds enregistrés comme capital propre, excédent de charges</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges des fonds enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.

<b>Cpte simple</b>	<b>Cpte élargi</b>	<b>Désignation</b>	<b>Remarques</b>
9011.0	9011.0	<b>Clôture des fonds enregistrés comme capital propre, excédent de charges</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges des fonds enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2910 Fonds enregistrés comme capital propre.
9020		<b>Clôture des legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre, excédent de revenus</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus des legs et fondations enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.
9020.0	9020.0	<b>Clôture des legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre, excédent de revenus</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus des legs et fondations enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.
9021		<b>Clôture des legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre, excédent de charges</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges des legs et fondations enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.
9021.0	9021.0	<b>Clôture des legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre, excédent de charges</b>	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges des legs et fondations enregistrés comme capital propre est inscrit dans le compte du bilan 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre.